

« MINISTÈRES INSTITUÉS et AVENIR DE L'ÉGLISE »

RESTITUTION DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL 2 (GT2) « PLACE DES FEMMES ET DES HOMMES EN ÉGLISE » (2022-2024) au sein du Collectif Promesses d'Église

15 mars 2025

En 2018 le premier appel du pape François, « Pour construire une Église plus sûre et plus ouverte, sortir du cléricisme », fait naître et mûrir le collectif Promesses d'Église (PE)¹. Dès octobre 2021, celui-ci répond au second appel, « marcher ensemble », et prend part, ès qualité, aux consultations voulues par François dans le cadre du Synode sur la synodalité², dont le Document final du 26 octobre 2024 « Pour une Église synodale : communion, participation, mission » (DfS) vaut, nous le savons tous, acte du Magistère³.

À l'un des 4 groupes de travail (GT2)⁴ mis en place au sein de PE en janvier 2021 revient, suite à une décision prise en Assemblée plénière, d'examiner la question de la « place des femmes » en Église⁵. Le

¹ Le collectif PE réunit, au 5 mars 2025, 46 organisations catholiques implantées en France. Les voir sur le site <https://www.promessesdeglise.fr/nos-organisations-membres/>.

² À la demande de la CEF, PE lui a remis une contribution synthétique en dix pages, équivalente à celle d'un diocèse français. Dominique Rouyer, membre du Comité de pilotage de PE a été appelée, au titre du CCFD, à participer à la phase continentale du même Synode. Des délégués des mouvements composant PE étaient présents enfin à l'événement « Together » à Rome, le 30 septembre 2023, une journée de « rassemblement du Peuple de Dieu » de toutes Églises et dénominations chrétiennes, conclue par une soirée de prière œcuménique dans le style de Taizé avec 18 000 personnes, préluant à la phase finale du Synode pour la Synodalité à Rome. Certaines organisations membres de PE ont d'ailleurs contribué à sa conception et à sa réalisation concrète.

³ Document final de la deuxième session de la XVI^e Assemblée générale du Synode des évêques (2-27 octobre 2024) « Pour une Église synodale : communion, participation, mission », 26 octobre 2024 : <https://eglise.catholique.fr/synode-des-vevques-2024-sur-la-synodalite/557463-document-final-de-la-xvii-e-assemblee-generale-ordinaire-du-synode-des-vevques/>.

⁴ **Membres du GT2 ayant coopéré pour le présent document** : responsables (Christian Creti – MCC ; Martine Dupé – CVX ; Odile Verier-Mine – MCC) ; membres (Sylvie Barth – Fondacio, spécialement pour la coordination et la finalisation du document écrit ; Anne-Marie Blanchard – CMR ; Annie Coronas – ACF ; Marjolaine Curis – SGDF ; Céline Massamba – DCC ; Gabriel Morin – Emmanuel, spécialement pour l'organisation du document ; Gérard Jubert - diacre et MCR arrivé en fin de parcours ; **représentant COPIL PE** : Jérôme Vignon – SGDF (qui a participé à son élaboration et à sa relecture).

Membres antérieurs du GT2 : Mailys Fraslin - DCC, première responsable ; Emma Beaudouin – MRJC ; Elisabeth Lafaysse – Action Catholique des Femmes ; Jean-Nicolas Carrelet – Apprentis d'Auteuil ; Faustine Carron de la Carrière – Emmanuel ; Agnès Cerbelaud – SGDF ; Claire Chevrolle – Vierge consacrée ; Christine Danel – Xavière ; Elizabeth Duhaill de Prémare – Veilleur en Provence ; Bertrand Evelin – MRJC ; Muriel Fleury – Focolari ; Claire Gaudin – Magis ; Françoise Glaizes – MCR ; Françoise Le Gailliot – ; Chantal N'Guyen – ACJF ; Amélie Pauvarel-Dussolier – CCFD ; Louis Vernet – CVX ; Pauline Veron – ; Isabelle Biseau – Secours Catholique ; **représentant COPIL PE** (Louis-Etienne de Labarthe – Emmanuel ; Lucie Martin – MRJC ; CEF (Christine Naline ; Mgr François Fonlupt).

⁵ Pour mémoire, voici les indications relatives à la mise en place des groupes de travail à PE : « Promesses d'Église souhaite contribuer à la « transformation ecclésiale et sociale dont l'Église a tant besoin » et s'en donner les moyens. L'objectif des groupes de travail constitués par PE est donc de nourrir la réflexion de notre collectif et d'aboutir à l'élaboration de propositions concrètes pour soutenir cette transformation. [...] Les groupes décident de la forme qu'ils veulent donner à leur travaux (rédaction d'un livre blanc, préparation d'un colloque, publication d'articles etc...) ». Nous avons choisi la réalisation d'une plaquette rassemblant nos travaux *in extenso*, espérant que cette élaboration pourra, parmi d'autres contributions, servir le bien commun en Église.

collectif PE, toujours en Assemblée plénière, décide ensuite qu'à partir de septembre 2022 son propos devra s'élargir à la « place des femmes et des hommes en Église »⁶.

Le GT2 a en premier étayé l'importance d'une gouvernance de l'Église associant les femmes, c'est-à-dire les laïcs « femmes et hommes », de façon plus équilibrée. Nous sont nettement apparues la prévalence et l'intensité de la souffrance vécue par une moitié de l'humanité : aussi active dans l'Église que trop peu vue et promue pour ses réalisations, blessée d'être écartée des décisions, même celles la concernant en propre.

Les études et enquêtes consultées démontrent la belle fécondité d'une coopération de groupes mixtes féminin/masculin en société comme en Église. Nos retours d'expérience au sein des mouvements et paroisses, des apports probants (articles et ouvrages, témoignages) nous ont amplement confirmé, s'il le fallait encore, à quel point il est urgent et justifié de faire droit à la contribution effective des laïcs femmes et hommes à la mission, mais aussi à la gouvernance, ecclésiale⁷.

Le GT2 a décidé ensuite de ne pas attendre la phase finale du processus synodal initié par le Synode sur la Synodalité devant aborder ces questions et dont le résultat n'a été connu que fin octobre 2024. Il a alors préféré se concentrer sur l'initiative-surprise du pape François relative à trois ministères institués (lecteur et acolyte, puis catéchiste). Car au travers de deux *Motu proprio*⁸ publiés en janvier puis mai 2021, les deux premiers ont été rendus, le second créé d'emblée, accessible(s) aux laïcs sans distinction de sexe. Ce tournant décisif du travail du groupe a été soumis à l'assemblée plénière de Promesses d'Église en octobre 2023 qui a approuvé les étapes correspondantes, incluant l'approfondissement des acquis du magistère et du Synode sur le sujet, mais aussi une coopération et un dialogue à engager tant avec les mouvements et associations qu'avec les évêques en charge de ce dossier pour la CEF⁹.

Nous en avons repéré quatre caractéristiques-clefs. Tous situés par le pape dans la perspective de la Nouvelle Évangélisation, ces trois ministères sont de fait 1. Ouverts aux laïcs des deux sexes 2. Proprement laïcs (statut, état d'esprit). 3. Liés à des charismes d'ordre apostolique discernés comme tels. 4. Stables, en vertu de ces derniers (le Document final du Synode parle de « charismes configurés en ministères », § 66)) mais aussi par la grâce d'un sacramental à caractère transformateur (§ 75). On est ainsi institué à vie¹⁰.

Du fait qu'elle ne suppose ni rapport hiérarchique, ni caractère provisoire, cette innovation nous a semblé, à certaines conditions, de nature à faciliter cette « marche ensemble », englobant tous les baptisés dans leur diversité qui fait partie de l'identité ecclésiale¹¹. Elle est susceptible de renforcer le tissu ecclésial en unissant dans une dynamique commune les paroisses et diocèses comme les mouvements et organisations d'Église.

L'impulsion donnée à Lourdes en mars 2024 par la CEF pour la mise en place dans l'Église de France des trois ministères aujourd'hui institués, avec un document-cadre guidant cette intégration (*Points de repères théologiques et pratiques pour l'appel de ministres institués, lecteurs, acolytes et catéchistes*, mars 2024 – abrégé. PrMI)¹² nous a, pour finir, confortés en ce sens. Le DfS confirme d'ailleurs notre intuition,

⁶ À l'heure actuelle, « laïc » et « femme » sont des notions inséparables en Église.

⁸ *Servus Domini et Antiquum ministerium* : voir références.

⁹ Voir le document de présentation du GT 2 lors de l'Assemblée plénière d'octobre 2023.

¹⁰ Nous avons vu là une caractéristique intéressante, le « définitif d'un engagement ecclésial laïc », sans sacrement à la clef autre que le baptême (et la confirmation). Ceci nous a évoqué la Promesse scoute, qui est reçue par beaucoup comme engageant pour toujours. On a vu qu'à Fondacio, mais aussi au Chemin Neuf, des laïcs non consacrés, des personnes mariées sinon des couples prononcent un engagement public pour la durée de leur vie. L'expérience de la démarche de l'Action catholique marque enfin les personnes existentiellement. À noter que les vœux monastiques, même définitifs, se vivent également dans le cadre d'un *sacramental* (les religieux non prêtres sont donc laïcs).

¹¹ « [La synodalité] signifie le modus vivendi et operandi spécifique de l'Église peuple de Dieu qui manifeste et réalise concrètement son être de communion dans le fait de cheminer ensemble, de se réunir en assemblée et que tous ses membres prennent une part active à sa mission évangélisatrice », in Document final de la deuxième session de la XVI^e Assemblée générale du Synode des évêques (2-27 octobre 2024) « Pour une Église synodale : communion, participation, mission », 26 octobre 2024, n° 31.

¹² CEF, mars 2024. Nous n'avons pas trouvé à ce jour de référencement internet accessible vers ce texte.

qui rejoint celle du pape François ouvrant la voie à ces derniers, sans exclure la création d'autres ministères institués à venir, ni écarter définitivement la possibilité d'un ministère diaconal féminin (qu'il soit ordonné ou institué)¹³.

Le présent livret a semblé au groupe la meilleure manière de rendre compte de l'important travail mené depuis plus de deux années. En l'état, il représente l'acquis collectif des membres du groupe de travail et non l'opinion de Promesses d'Église. Sa présentation lors d'une Assemblée plénière, le 15 mars 2025, devrait donner l'occasion à Promesses d'Église de donner au groupe des indications sur la manière de poursuivre cette première étape. En tout état de cause, le groupe espère ainsi pouvoir concourir à la promotion et à la mise en œuvre adéquate des trois ministères laïcs créés à ce jour.

Notre plaquette s'appuie sur les documents pontificaux dédiés à ce sujet, et sur des contributions théologiques. Elle bénéficie aussi de nos expériences et de nos cultures en tant que laïcs engagés de longue date dans des mouvements et organisations catholiques, et, pour nombre d'entre nous, impliqués dans leur gouvernance. Notre réflexion s'est également nourrie par nos engagements de fidèles, tant à l'échelle paroissiale que diocésaine¹⁴, comme c'est le cas pour la grande majorité des délégués à PE.

En premier lieu, nous exposerons ce qui nous apparaît comme significatif dans l'institution des trois ministères laïcs en 2021, et important pour leur mise en œuvre adéquate. Puis nous détaillerons successivement les spécificités des trois ministères institués (MI) de lecteur, acolyte et catéchiste, avec leurs promesses pour la vitalité de l'Église, en particulier celle qui est en France.

Nous sommes conscients que ces trois MI doivent être appréciés et mis en œuvre, sinon complétés par d'autres ministères, au regard des besoins des baptisés au sein des communautés, ainsi que des besoins de nos contemporains en quête de sens et de souffle... Sans pour autant transformer tout service, fonction ou mission ecclésiale utiles en ministère institué stable, mobilisant comme tel une vie durant.

PREMIÈRE PARTIE : LES MINISTÈRES INSTITUÉS, UNE PRIORITÉ MISSIONNAIRE

Quelques définitions clarifieront d'abord notre propos. Puis nous présenterons l'ancrage des trois ministères dans l'expérience des premiers chrétiens. Nous donnerons ensuite la vision de notre GT quant à l'intérêt des trois ministères institués pour construire l'Église que nous rêvons pour demain. Nous expliquerons en quatrième lieu en quoi nous semble porteuse pour l'Église catholique la nouveauté considérée. Nous préciserons enfin quelles modalités de mise en œuvre concrète pourront, à notre sens, la rendre pleinement féconde.

I DE QUOI PARLONS-NOUS ? QUELQUES DÉFINITIONS

A. Le charisme : une notion centrale pour l'identité des ministères institués

Le charisme est un don conféré par la grâce divine pour le bien commun. Dans le champ des trois ministères institués, un don divin, d'ordre vocationnel, se discerne en certains baptisés. Ceux-ci manifestent depuis longtemps un goût prononcé et un engagement spontané et durable aux fruits visibles (que l'on peut qualifier de zèle apostolique fécond), d'ordre apostolique. Ce dernier peut se mettre spécialement au service

¹³ Comme la synthèse de la consultation rendue à la CEF en 2021 en rend compte, nous rappelons ici qu'au sein de PE, seul un consensus « différencié » s'est dégagé au sujet du diaconat féminin : sans unanimité, donc.

¹⁴ Équipes d'animation pastorale, conseils paroissiaux, conseils diocésains, mais aussi liturgie, catéchèse, diaconies locales, sans parler des groupes locaux de réflexion pastorale.

de la Parole de Dieu (*lecteur*), ou bien de la communion et de promotion de la relation à Dieu, personnelle et collective (de type eucharistique : *acolyte*), ou encore de l'annonce enthousiaste de la Bonne Nouvelle – annonce kérygmatisée – et donc du salut en Jésus-Christ (*catéchiste*). Les trois charismes peuvent être présents dans un même baptisé, mais l'un semble prévaloir, dans la majorité des cas. À l'issue d'un processus communautaire les authentifiant, ils peuvent donner lieu à un appel ecclésial assorti d'une formation *ad hoc*, aboutissant à la collation d'un ministère laïc stable aux baptisés qui les portent, par l'évêque compétent ou son représentant.

Notre GT2 suit ici les théologiens Gilbert Seville et Catherine Fino attentifs à l'importance d'un juste discernement des charismes ministériels (réf. Ispc). Il ne s'agit en aucun cas de leur appliquer le sens sociologique du terme, assimilé à une habileté à fasciner ou à soumettre, voire écraser, sinon à manipuler autrui, qui font le lit des abus spirituels. Seville parle ici d'imposture, dénonçant avec vigueur une pastorale dont les critères seraient coupés de la vie théologique de la foi, de l'espérance et de la charité.

B. Quatre notions en jeu dans la pensée du pape François

Abus de pouvoir : L'abus de pouvoir se traduit par une forme d'exercice désajusté du pouvoir conféré par un statut, quel qu'il soit. Quelqu'un abuse de son pouvoir s'il outrepassé les droits et les devoirs liés à son statut, et/ou use des pouvoirs qui lui sont conférés en dehors de leur périmètre d'action reconnu.

Chasteté : *“La chasteté consiste à accepter sa propre sexualité pour en faire un chemin de rencontre de l'autre accueilli dans sa richesse et sa différence, et reçu comme un don, sans le posséder ni l'asservir. Tous les baptisés sont appelés à cette qualité d'amour chaste, quelle que soit leur condition de vie”* (définition extraite du site de l'Église catholique de France).

Cléricalisme : Selon le Pape François, *“le cléricalisme [...] caricature de la vocation reçue”* se traduit par *“le manque de conscience d'appartenir au peuple fidèle de Dieu comme serviteurs, et non pas comme maîtres”* (6 janvier 2018) ; il entraîne le refus *“d'appliquer la synodalité paroissiale, la synodalité diocésaine”* (12 mai 2016). Le grand public associe couramment au cléricalisme une vision des ministres ordonnés comme dotés de pouvoirs extraordinaires, les rendant seuls, ès qualité, aptes à gouverner, à discerner et à décider, et en droit de le faire, sinon une propension à s'autoriser de leur état pour abuser de leurs pouvoirs à l'encontre de personnes placées sous leur autorité. Plus généralement, le cléricalisme désigne une position de surplomb, selon un statut de “sachant”, qui tend à asseoir une forme de domination condescendante sur les « simples baptisés ». Du point de vue ecclésial, ce travers altère ce que c'est d'être un vrai « pasteur » placé au milieu des brebis dont il doit prendre soin, et non au-dessus. Le cléricalisme favorise les dérives en matière de pouvoir, donc les abus à caractère spirituel, voire les agressions et crimes sexuels. Il n'est pas l'apanage des seuls clercs : des fidèles peuvent l'encourager sinon le cautionner, et des laïcs en position de responsabilité se croire autorisés à agir dans cet état d'esprit au prétexte de la charge qui leur a été confiée.

Dans ce contexte ecclésial ce terme n'est donc pas circonscrit à « l'interventionnisme des clercs dans la conduite de la société civile », définition figurant dans les dictionnaires généraux.

Concernant les ministères institués, nous soulignons l'insistance perceptible, clairement préventive, dans les consignes papales sur l'adoption d'un style proprement « laïc » caractérisant leur futur exercice.

Sacramental : Les **sacramentaux** — *sacramentalia* en latin — sont des actes ou des réalités sacrés appartenant à l'ordre sacramental au sens large du mot, sans être proprement des sacrements. En fait, jusqu'au XII^e siècle, le septénaire sacramental n'était pas fixé et le mot « sacrement » désignait toute fonction sacrée. Les sacramentaux sont, pour l'essentiel¹⁵, des consécrations, sinon bénédiction de personnes, voire d'objets, ou encore les rites secondaires des sacrements. [...] On dit que les sacrements agissent *ex opere operato* (du seul fait que le rite est accompli) tandis que les sacramentaux mettent en cause l'action de l'Église : *ex opere operantis Ecclesiae*, c'est-à-dire qu'ils opèrent une transformation du fait de l'action et de la prière de l'Église. (cf. définition de la CEF)

¹⁵ On y compte aussi les funérailles chrétiennes, les pèlerinages, les processions...

II DES MINISTÈRES ENRACINÉS DANS LA TRADITION CHRÉTIENNE DES ORIGINES

Cherchant à mieux cerner les contours et la portée des trois ministères institués, nous avons constaté qu'ils s'enracinent dans la mission du Christ comme dans la vie des premières communautés chrétiennes telles qu'elles sont rapportées dans les Écritures. Nous le savons, Jésus constitue d'emblée une équipe missionnaire qu'il enseigne et forme par son exemple. Or, **lecteur** dans la synagogue de Nazareth, il **annonce** tout au long de son ministère terrestre la Bonne Nouvelle de l'amour de son Père, et promet la Vie éternelle à qui met sa foi en lui. Il n'hésite pas à **associer ses apôtres à la distribution des pains** (voire poissons) multipliés par lui-même, au bénéfice de la foule et en sa présence. À la Cène, s'il partage le pain et le vin même avec Judas, il lave aussi les pieds des disciples.

À certaines des femmes qu'il rencontre, il confie des missions de témoignage, se laisse toucher par leurs gestes et leurs paroles, au point de s'en laisser déplacer, sinon d'en nourrir son enseignement. De façon globale, **sans distinction de sexe ni de rang social**, Jésus guérit, relève et libère toute personne qui a foi en lui. À une époque de régressions de leur statut social, il n'assigne pas non plus les femmes à des rôles liés au genre, confirmant notamment Marie, sœur de Marthe, dans sa posture de disciple assise aux pieds du maître, et laissant des femmes le suivre sur les chemins de Palestine. C'est à des femmes qu'il se manifeste enfin, juste après sa résurrection, et **à elles qu'il confie la charge d'annoncer qu'il est vivant**.

Par la suite (bref rappel de vérités connues) dès les origines de l'Église, des femmes autant que des hommes se sentent appelés au baptême en Jésus-Christ, et le reçoivent. Des baptisé(e)s deviennent ensuite *collaborateurs/collaboratrices apostoliques* (telles Priscille et Aquila aidant Paul en son ministère) dans une fonction partagée d'enseignement, ou dans un rôle de diaconat (ainsi Phoebe dite diacre de Cenchrées, à côté de diacres masculins), voire d'apostolat (le couple de Junia et Andronicus). Ils président enfin des agapes, des veuves également (Lydia, une femme d'affaires, est présentée comme responsable d'une communauté chrétienne). À noter que, selon les traductions bibliques, Phoebe se voit nommée *hôte*, mais aussi *ministre de la Parole*, ou encore *présidente*.

Nous avons bien remarqué que les documents relatifs au ministère institué de catéchiste soulignent la cohérence et le bien-fondé du déploiement de celui-ci *au regard même de la tradition en vigueur dans l'Église du Christ des premiers temps*.

III LA VISION DE NOTRE GROUPE DE TRAVAIL

A. Éléments de contexte établis par le GT2

L'Église catholique, face à une crise majeure liée à la révélation d'une situation globale d'abus de pouvoir cléricaux en son sein, d'ordre systémique et non conjoncturel, s'est engagée depuis 2021 dans un processus synodal mondial visant à promouvoir le « marcher ensemble », *la synodalité, comme la manière toujours requise de cheminer en tant qu'Église de Jésus-Christ, pour se mettre en situation de réponse à sa vocation missionnaire*.

Il s'agit de prendre vraiment en compte les facteurs entravant la marche commune d'une Église qui se veut fidèle à la mission que lui a confiée Jésus-Christ : une Église où chacun se sente accueilli et en sécurité quant à son intégrité, une Église où chacun puisse entendre la Bonne Nouvelle, se convertir, cheminer spirituellement de façon communautaire et trouver pleinement sa place, tout en grandissant dans la foi, l'espérance et la charité. Il s'agit enfin de trouver à faire Église de sorte que tout un chacun puisse prendre sa juste part à la mission commune, en tant que baptisé(e) appelé(e) à la sainteté et revêtu(e) du sacerdoce commun des fidèles. Le DfS n'évoque-t-il pas à cet égard la triple conversion des relations, des processus et des liens » (sous-titres de ses parties II, III et IV) ?

En 2025, dans les diocèses de France, au-delà des fonctions jusqu'ici strictement réservées aux hommes préalablement ordonnés prêtres (évêques, vicaires généraux, vicaires épiscopaux...), nous voyons que certaines fonctions de responsabilité ont été ouvertes aux femmes, depuis soixante ans ou plus récemment : déléguées dites « épiscopales » ou « diocésaines » (une vingtaine en France à ce jour),

membres du conseil épiscopal, économes et/ou chancelières. Dans les faits, cependant, ces postes restent encore très largement masculins, et confiés principalement à des clercs, ce que relève d'ailleurs indirectement le DfS préconisant d'exploiter désormais toutes les ressources canoniques offertes par le concile Vatican II en la matière car « ce qui vient de l'Esprit-Saint ne peut être arrêté » (§ 60).

Par ailleurs, notre GT2 a remarqué que des expérimentations diocésaines ont pu, ou peuvent, de nos jours encore, confier à des femmes (célibataires consacrées ou non, femmes mariées) des responsabilités pastorales importantes, au sein ou à la tête d'équipes pastorales, et ce, en communautés de paroisse, en doyennés, voire à l'échelle du diocèse. Toutefois, de telles expérimentations ont été ou se voient souvent interrompues, parfois soudainement, surtout en cas de changement d'évêque, dans bien des cas sans évaluation ni capitalisation de leurs fruits, sans communication plus large quant à leur réalité et à leur fécondité. Les évêques diocésains ne semblent pas échanger leurs (bonnes) pratiques à ce sujet de façon organisée et régulière. N'y aurait-il pas là un fruit à porter pour le bien commun, au vu des trésors qu'elles recèlent ?

Par ailleurs, trois ans après les *Motu proprio Spiritus Domini et Antiquum Ministerium*, un processus de mise en place s'amorce en France depuis l'assemblée plénière des évêques de France à Lourdes de mars 2024. Un vote **ad experimentum**, pour une durée de 5 ans, a été enregistré en ce sens, concernant tant la traduction française du rituel de l'institution des catéchistes¹⁶ que le document-cadre (PrMI) présenté par Mgr Habert en lien avec le travail de Mgr Micas.

B. Un point focal au départ : la place des femmes et des hommes en Église

Eu égard au mandat reçu au sein de Promesses d'Église, notre GT2 "Place des femmes et des hommes en Église" s'est posé en premier lieu la question suivante :

Comment, à la faveur de la mise en place des ministères institués ouverts aux baptisés des deux sexes, la place et la légitimité des femmes au sein des diocèses français pourront-elles se renforcer ? Comment pourraient ainsi se développer des coopérations fructueuses entre femmes et hommes en Église, au service de la mission commune, à l'image de ce qui se passe déjà dans les mouvements et associations de laïcs ?

Ces deux questions du point de vue du GT 2 ne peuvent en effet être séparées : une meilleure reconnaissance de la place effective des femmes ne rend pas que justice aux missions qu'elles assument ; elle est aussi la condition pour que la diversité en Église puisse porter tout son fruit.

Ce faisant, nous avons voulu tenir compte d'enjeux théologiques plus larges.

Pour rendre l'Église plus sûre, il nous est paru au premier chef essentiel, en adoptant une approche trinitaire de la vie ecclésiale, d'incarner davantage la dynamique de Vatican II *d'appel universel à la sainteté et de sacerdoce commun des fidèles* – à savoir, vivre une dynamique vraiment synodale, dans une perspective missionnaire.

De fait, il n'est plus envisageable de vouloir être véritablement une Église sacramentelle, donc « *le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité du genre humain* » (*Lumen Gentium*, 1), sans honorer à la fois la pluri-ministèrialité (comme diversification des ministères en Église pour faire fructifier les dons effectifs de l'Esprit répartis « pour le bien du Corps entier ») et l'inter-ministèrialité (comme coopération entre ministres institués et ordonnés), à travers la participation réelle de tous les membres du peuple de Dieu. La synodalité en dépend étroitement, étant entendu que tous les engagements et services rendus ne doivent pas donner lieu à institution (DfS, 66).

Ceci suppose aussi de rompre avec une logique « cléricale » (cf définitions). Mettre en valeur la dynamique baptismale, *qui fait de tout(e) chrétien(ne) baptisé(e) un(e) disciple missionnaire*, requiert de situer ces trois ministères *en référence au baptême et à la confirmation*, et non aux ministères ordonnés dont ils ne

¹⁶ Le rituel pour les lecteurs et les acolytes reste celui de 1972, avec un élargissement du propos aux femmes.

seraient qu'une déclinaison moindre ou un degré mineur : une perspective relayée dans le document *ad hoc* de la CEF (PrMI) comme dans le DfS¹⁷.

Nous insistons à cet égard sur la nécessité de vivifier dans les paroisses et diocèses la coopération entre les laïcs femmes et hommes sans discrimination de sexe, comme cela se fait déjà largement dans les mouvements, ainsi bien sûr qu'entre laïcs (femmes et hommes) et clercs (uniquement des hommes à l'heure actuelle)¹⁸. Il n'est pas souhaitable à cet égard de n'avoir que des ministres institués (féminines) d'un côté et des ministres ordonnés (masculins) de l'autre, pérennisant de la sorte une coopération en permanence asymétrique entre femmes et hommes.

On peut s'inspirer à cet endroit des manières de faire de Jésus-Christ entrant en relation avec les habitants de la Palestine : écoute, bienveillance, tact et respect. De même, la façon dont il s'adresse aux disciples dès le départ est-elle parlante : son choix d'appeler ses disciples sans viser prioritairement un niveau d'études et un statut social supérieurs, de les former par l'exemple, de les associer à sa mission, alors que leur formation n'est pas achevée ; de les envoyer et aussi de les accompagner sur leur chemin, durant son ministère terrestre¹⁹, sans oublier de les équiper jour après jour ; puis de les soutenir au moment de son retour vers le Père, en leur envoyant son Esprit, qui leur sera secourable jusqu'à la fin des temps.

De même ressentons-nous comme libératrice la prise de distance de Jésus, sans jamais céder au laxisme pour autant, face au sexisme de la culture juive d'où il est issu, mais aussi au légalisme rigoriste (pharisaïsme). Jésus remet en cause les approches du pur/impur (la notion de souillure touche au corps humain et ce qui entre en contact avec celui-ci : flux corporels, pathologies, alimentation et boisson), mais aussi l'absolutisation des prescriptions de la Loi mosaïque (sabbat, jeûne, Temple). Il contrevient parallèlement aux processus d'exclusion sociale frappant non seulement les femmes, mais aussi diverses catégories de personnes, qu'ils soient d'ordre religieux et/ou socio-économique et politique.

Voir plus large et de façon plus ouverte qu'à l'ordinaire pour repérer quels baptisés sont porteurs de charismes de type apostolique, dans la diversité des profils, ne pas en discriminer certains sur la base de critères culturels nous semble important. On court sinon le risque de tomber dans une forme de corporatisme annihilant la nouveauté attendue de la collation des ministères institués. Nous y reviendrons.

C. La dynamique synodale comme *modus vivendi et operandi* pour le peuple de Dieu²⁰

Concernant notre point focal de départ, la dynamique synodale amorcée en 2021 nous a particulièrement portés, encouragés puis confortés dans cette vision. Nous avons été sensibles à la nomination de Nathalie Becquart comme sous-secrétaire du Synode sur la Synodalité. Nous avons salué avec joie la possibilité donnée, pour la première fois dans l'Église catholique, à 54 déléguées femmes de

¹⁷ CEF, PrMI, 8 : « Les ministres institués laïcs, hommes et femmes, participent à l'apostolicité de l'Église selon un mode distinct de celui des ministres ordonnés. Spiritus domini précise que ces ministères institués sont « une forme particulière d'exercice du sacerdoce baptismal » ».

DfS, 15 : « L'identité du peuple de Dieu découle du baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Elle se réalise comme un appel à la sainteté et un envoi en mission pour inviter tous les peuples à accueillir le don du salut (cf. Mt 28, 18-19). Ainsi, l'Église synodale missionnaire trouve sa source dans le baptême, par lequel le Christ nous revêt de lui-même (cf. Ga 3, 27) et nous fait renaître par l'Esprit (cf. Jn 3, 5-6) comme enfants de Dieu. »

DfS, 31 : « Dans le contexte de l'ecclésiologie conciliaire du Peuple de Dieu, le concept de communion exprime la substance profonde du mystère et de la mission de l'Église, qui trouve dans la célébration de l'Eucharistie sa source et son point culminant : l'union avec Dieu Trinité et l'unité entre les personnes humaines qui se réalise dans le Christ, par l'Esprit-Saint ». Dans ce contexte, la synodalité « signifie le *modus vivendi et operandi* spécifique de l'Église peuple de Dieu qui manifeste et réalise concrètement son être de communion dans le fait de cheminer ensemble, de se réunir en assemblée et que tous ses membres prennent une part active à sa mission évangélisatrice » (CTI, n. 6).

¹⁸ La problématique de la coopération laïcs/clercs a été prise en compte par un autre GT que le nôtre.

¹⁹ Nous pouvons renvoyer aux conversations de Jésus avec certains des Douze lors de sa montée vers Jérusalem. Mais aussi de la manière dont il prend soin d'eux après la Crucifixion, jusqu'à son Ascension.

²⁰ DfS, 31.

participer aux deux assemblées romaines d'octobre 2023 et 2024 et d'y voter (soit 20 % des participants), Nous avons perçu la dynamique présente dans l'*Instrumentum Laboris* 2024 en faveur d'une inclusion des femmes dans la vie ecclésiale (construction des décisions et gouvernance).

Dans le *Document final* (DfS) nous relevons aussi des éléments probants :

On le reconnaît au n° 60 : « *Les femmes continuent de rencontrer des obstacles pour obtenir une reconnaissance plus pleine de leurs charismes, de leur vocation et de leur place dans les diverses sphères de la vie de l'Église, au détriment du service à la mission commune. En contraste, les participants mettent en relief les diverses contributions des femmes, de la famille à la recherche théologique, ainsi que leur investissement fécond* » à des positions d'autorité ou comme leaders communautaires ».

En conséquence : « **Il n'y a aucune raison pour que les femmes ne puissent pas assumer des rôles de leadership dans l'Église : ce qui vient de l'Esprit Saint ne peut être empêché.** La question de l'accès des femmes au **ministère diaconal** reste également ouverte. Un discernement supplémentaire est nécessaire à cet égard. » NB : ce § recueille 258 votes pour/ 97 contre, la majorité des 2/3 étant à 237. Le DfS demande que les intentions se traduisent dans les faits. « *Cette Assemblée appelle à la mise en œuvre complète de toutes les opportunités déjà prévues dans le droit actuel concernant le rôle des femmes, en particulier dans les endroits où elles ne sont pas encore pleinement appliquées* ».

Concernant le sujet des MI, dont la portée nous est apparue réelle au fil de notre étude, le n° 66 y insiste : « *dans une Église synodale missionnaire, il est nécessaire de promouvoir davantage de formes de **ministères laïcs**, c'est-à-dire des ministères qui ne requièrent pas le sacrement de l'Ordre, et pas seulement dans le domaine liturgique* ». Logiquement, le DfS préconise « *une participation plus large des laïcs et laïques dans les processus de discernement ecclésial et à toutes les étapes des processus de décision, [...] un accès élargi à des postes de responsabilité dans les diocèses et les institutions ecclésiastiques* ».

Nous observons toutefois, pour le § 60, qu'à part la question des personnes LGBTQIA+ (non nommées ainsi), c'est la question de la place des femmes qui a soulevé le plus de tensions/dissensions au sein de l'Assemblée de 2023. Et c'est encore la place des femmes qui divise le plus en 2024 (quoique relativement), malgré la prudence du texte final. Malgré notre appréciation positive de l'institution des MI ouverts aux deux sexes, il est à craindre que ceci en gêne la mise en œuvre, même en France, alors que la CEF y a donné son feu vert... sans parler de régions du monde où le sort des femmes provoque l'inquiétude.

D. Un changement de regard fondamental : l'Esprit suscite des charismes chez tous les baptisés

Une des grandes nouveautés des trois MI, vectrice d'un changement profond dans la manière de considérer la réalité ecclésiale, nous a semblé être la considération accrue de l'œuvre de l'Esprit dans le peuple de Dieu... Un aperçu de théologie spirituelle, si l'on veut, qui affecte l'ecclésiologie elle-même.

Une dynamique trinitaire : « L'Esprit souffle où il veut »

Le DfS, 58 célèbre la libre initiative de l'Esprit dans le peuple de Dieu. « *Chaque baptisé répond à l'exigence de la mission au sein des contextes dans lesquels il vit et agit, à partir de ses inclinations et de ses capacités. **Il manifeste ainsi la liberté de l'Esprit qui répand ses propres dons.** C'est grâce à ce dynamisme de l'Esprit que le peuple de Dieu, en se mettant à l'écoute de la réalité dans laquelle il vit, **peut découvrir de nouveaux espaces d'engagement et de nouvelles manières d'accomplir sa mission.** Les chrétiens qui, à différents titres – dans leur famille et dans d'autres états de vie, sur leur lieu de travail et dans leur profession, dans l'engagement civique ou politique, social ou écologique, dans le développement d'une culture inspirée par l'Évangile comme dans l'évangélisation de la culture numérique – marchent sur les chemins du monde et annoncent l'Évangile dans leurs milieux de vie, sont soutenus par les dons de l'Esprit. 59. Ils demandent à l'Église de ne pas les laisser seuls, car ils veulent se sentir envoyés et soutenus* ».

Ce n'est pas que Vatican II l'ait ignoré, loin s'en faut. Mais depuis 2021 ceci est appelé à prendre chair de manière plus visible et plus reconnue.

. Une dynamique vocationnelle : « Et toi tu entends sa voix »

La vocation n'est plus liée à seul état de vie. Y interviennent des dons spirituels qui, dûment discernés et configurés, changent le visage de l'Église, mais aussi du monde. Le DfS, 57 le reflète : « *Dans la communauté chrétienne, tous les baptisés sont riches de dons à partager, **chacun selon sa vocation et***

son état de vie. Les diverses vocations ecclésiales sont en réalité des expressions multiples et articulées de l'unique appel baptismal à la sainteté et à la mission. La variété des charismes, qui trouve son origine dans la liberté de l'Esprit Saint, est finalisée à l'unité du corps ecclésial du Christ (cf. LG 32) et à la mission dans les différents lieux et cultures (cf. LG 12). Ces dons ne sont pas la propriété exclusive de ceux qui les reçoivent et les exercent, ni une raison de les revendiquer pour soi-même ou pour un groupe. **À travers une pastorale des vocations appropriés, ces dons sont appelés à contribuer à la fois à la vie de la communauté chrétienne et au développement de la société dans ses multiples dimensions** ». Ce décentrement, ou absence d'autoréférentialité, comme dirait François, est capital. Il oriente la dynamique spirituelle comme telle.

. Une stabilité ministérielle prenant au sérieux cette dynamique : « L'Esprit ne reprend pas ses dons »

Le DfS, 75 précise à ce sujet : « **Les ministères institués, conférés une fois pour toutes par l'évêque après discernement et formation, revêtent une importance particulière. Il ne s'agit pas d'un simple mandat ou d'une attribution de charges ; l'institution à ce ministère est un sacramental qui façonne la personne et définit sa manière de participer à la vie et à la mission de l'Église. Dans l'Église latine, il s'agit du ministère du lecteur et de l'acolyte (cf. François, Lettre apostolique sous forme de Motu proprio Spiritus Domini, 10 janvier 2021), et de celui du catéchiste (cf. François, Lettre apostolique sous forme de Motu proprio Antiquum ministerium, 10 mai 2021). Les modalités de leur exercice doivent être définies par un mandat de l'autorité légitime. Il revient aux conférences épiscopales de définir les conditions personnelles que les candidats doivent remplir et d'élaborer les itinéraires de formation pour l'accès à ces ministères** ».

Nous suivons là le théologien belge Arnaud Join-Lambert, expert au Synode sur la synodalité, ce qu'il dit du lectorat étant transposable aux autres ministères institués. Il souligne l'importance de l'authentification publique, tant par la communauté que par l'institution, des charismes personnels ainsi « configurés comme ministères » (DfS, 66) : « Ajoutons l'importance de la reconnaissance tant par la communauté (paroissiale, locale ou religieuse) que par l'institution (alors personnalisée par l'évêque ou son représentant) de ce que la personne se donne au service de la Parole de Dieu pour le bien de tous. C'est donc une forme d'engagement qui donne sens à sa vocation baptismale propre » (réf JIH)

Mais nous sommes attentifs aussi à un discernement des charismes vraiment communautaire, sachant qu'une seule personne ne peut en avoir une vue suffisante et qu'il faut être attentif aux impostures et aux imposteurs dont les baptisés (les femmes et les enfants d'abord) ont tant souffert, comme cibles de mépris et d'invisibilisation, sinon comme cibles d'abus (cf. définition du charisme).

E. Notre espérance vive pour une Église pleinement synodale

Le thème qui suit n'a que très peu été abordé, à notre connaissance, dans les réflexions au sujet des ministères institués à ce jour. Nous l'apprécions au regard de la fécondité missionnaire, en référence aux besoins des baptisés, et des femmes et hommes de bonne volonté.

. Coopération entre femmes et hommes, des expériences fructueuses

- **Constats au travers d'enquêtes ecclésiales** (A. Borrás, réf aB, p. 99) :

La présence féminine [en cercles de gouvernance] « a aussi contribué à [générer] un autre style d'exercice des responsabilités et du pouvoir. On s'accorde bien souvent à leur reconnaître la contribution à un style de leadership plus dynamique parce que plus relationnel, transformationnel ».

En croisant les expériences, un leadership plus interactif a pu se dégager, encourageant la participation et stimulant la motivation, axé sur la tâche et les résultats moyennant la mise en relation des personnes et des objectifs. La présence significative des femmes favorise, dans ce cadre, « une approche intégrée des différentes composantes de la personne : corps et esprit, affectivité et intellect ».

Il en découle une harmonie et un enrichissement mutuel dans l'approche de la spiritualité comme de la place de l'Église dans le monde, sinon dans l'engagement au quotidien.

- **Fécondité des groupes de travail mixtes et appel aux ministères institués**

Les études le prouvent. Dans la société civile, les groupes mixtes (à partir d'un tiers des membres de l'autre sexe), se révèlent plus dynamiques et plus productifs que lorsque leurs membres sont, exclusivement ou très

majoritairement, soit des femmes, soit des hommes. Cela ne veut pas dire que les réflexes sexistes ont disparu en société, loin s'en faut.

Par ailleurs, au sein de nombreux mouvements et organisations catholiques, la plupart des femmes et des hommes sont *sur un pied d'égalité*. Ceci reflète une évolution tendant à l'équité, donc à un accès équivalent des femmes et des hommes aux responsabilités, avec leur association à parité²¹ aux décisions communes. C'est donc tout naturellement qu'on en vient ici à se mettre en concordance avec une telle transformation sociale, rompant avec l'inégalité foncière caractérisant le régime patriarcal.

Nous, laïcs actifs dans les mouvements et organisations, mais aussi dans le collectif de PE, mesurons la belle énergie apportée par la coopération constante d'équipes réellement mixtes. Cette dernière, nous le voyons au quotidien, aide considérablement à la compréhension de la complexité des systèmes.

Appeler des ministres rompus à cette coopération et conscients de ses bénéfices ne pourra ainsi qu'être adéquat et prometteur.

. Diversité des expériences selon les sexes, sans essentialisme discutable

Un point important nous a permis de sortir de certains malentendus liés à la distinction des sexes dans tel ou tel modèle théorique. Nous avons été rendus attentifs par les plus jeunes de nos membres à une tendance inconsciente, appelée essentialiste.

- Il est légitime pour nous de ne pas gommer la distinction des sexes et de refuser une vision constructiviste dissociant complètement sexe biologique et vécu social du « genre » masculin et féminin : ce qui, par un abus de langage, est qualifié uniment de « théorie du genre ». Or, il ne faut pas confondre « études de genre » et « idéologies du genre » sur ce sujet (en rigueur, il en existe plusieurs, qui chacune absolutisent tel ou tel aspect, u compris l'essentialisme ; voir ci-dessous).

Nous avons ainsi affiné notre perception de la distinction des sexes, sans schématisme, et donc du caractère fructueux de leur coopération. Cet échange a beaucoup approfondi nos liens et notre réflexion à ce sujet. **Ce fut un moment important de notre processus de travail.**

De fait, le « genre » est à entendre en propre comme « un ensemble d'attitudes culturellement associées à tel ou tel sexe ». Cet ensemble peut varier selon les époques ; par exemple, du temps de Jésus, il y avait une nette aggravation quant au statut et aux possibilités des femmes, du point de vue social.

- Toujours est-il que, nous en avons convenu, un certain catholicisme peut inférer de différences physiologiques et anatomiques effectives, une limitation abusive du sexe féminin à sa « vocation maternelle »²², le sexe masculin ne se voyant exclu, lui, que de la « maternité », et considéré compétent naturellement dans tous les autres champs humains et techniques. Il y a aussi, en sens exactement inverse, et tout à fait extrêmes, des excès du côté constructiviste, niant complètement la biologie sinon la différence sexuelle.

Nous avons ainsi considéré que l'enrichissement des groupes mixtes était lié à l'étendue différente des expériences des uns et des autres, propres à chaque personne dans son contexte, mais aussi à certains traits communs de la condition féminine ou masculine, d'ordre biologique et d'ordre culturel.

Il ne s'agit ni de nier l'iniquité induite par la culture patriarcale dont on mesure les effets néfastes, ni de gommer de façon idéologique les différences des sexes, mais de ne pas figer non plus des identités en évolution (au nom par exemple d'un Éternel féminin).

²¹ Sans absolutiser le 50/50, nous observons qu'en Église catholique, on en est loin ! Que ce soit pour celles qui font tourner l'Église au quotidien que pour ceux qui la dirigent... On observe aussi que se sont élevées tant de voix pour affirmer que l'Université, la médecine, l'économie ne sauraient s'ouvrir aux femmes tant elles seraient menacées comme telles par leur intrusion, inenvisageable au vu de leurs limites ontologiques diverses, sinon de leur « vocation maternelle », à savoir « domestique ». Des discours disqualifiants complètement démentis par l'expérience, et plus inaudibles que jamais, alors que l'on assiste à une régression sans précédent des droits et du respect des femmes dans le monde entier, notamment (et ce n'est pas un hasard) dans les contrées où des tyrans monopolisent le pouvoir.

²² Sorties de ce contexte, les femmes se « masculiniseraient ».

Nous sommes toutes et tous concernés par les dérives liées au pouvoir. En tout état de cause, il se trouve que des effets d'entre-soi produisent des fruits amers. Et l'Église prend conscience aujourd'hui des inconvénients liés au fait d'exclure totalement les femmes de sa gouvernance, durant des siècles. On peut espérer qu'il y aurait eu moins de violence systémique en son sein. Ce n'était d'ailleurs pas le cadre global imposé par Jésus comme tel durant son ministère terrestre, on l'a vu, ni aux premiers temps de l'Église.

Un chemin autre est appelé à se frayer, à présent.

. Interface mouvements / Église territoriale

- Il serait plutôt aisé, **pour les mouvements**, de proposer des femmes pour les ministères institués, ainsi que des laïcs hommes. Il est vrai qu'en leur sein, les charismes afférents peuvent largement s'exercer et se déployer, y compris en termes de leadership pastoral, même si la collation de ministères institués n'a pas été mise en place jusqu'ici.

Les domaines de l'accompagnement spirituel, de la formation au sein des mouvements et organisations, la pastorale de l'évangélisation aussi, des jeunes et moins jeunes, paraissent particulièrement offrir des opportunités de réalisations qui répondent aux accentuations des champs de la Parole, de la Communion et vie avec Dieu, et enfin de l'annonce et de l'approfondissement de la Bonne Nouvelle.

- Par la même occasion, les mouvements et organisations catholiques sont en mesure **de faire bénéficier l'Église des fruits constatés en leur sein des synergies réalisées en des groupes mixtes**. Dans le sens inverse, **les mouvements peuvent aussi être des lieux d'exercice ministériels** pour des ministres surtout expérimentés dans la mission en paroisse et en diocèse.

Car en tant que laïcs engagés dans des paroisses ou les fréquentant, nous voyons aussi se vivre, en certains diocèses et dans certaines paroisses, une belle dynamique de coopération entre laïcs « hommes et femmes » (en EAP, conseils diocésains et paroissiaux, équipes missionnaires diverses) qui nous semble tout autant pouvoir enseigner les mouvements et organisations catholiques, sinon soutenir l'espérance d'un renouveau paroissial.

Mais il ne faudrait pas pour autant priver drastiquement les mouvements de ressources pour combler les manques paroissiaux, l'inverse risquant moins de se passer. Un second écueil dans la mutualisation ainsi induite serait de dépouiller purement et simplement les paroisses dynamiques et leurs prêtres engagés, sinon les mouvements actifs, des ressources qu'ils ont fait émerger et cultivent, au profit de lieux qui ne se mobilisent pas ou peu frileusement à cet endroit, les rendant consommateurs et non acteurs de la pastorale.

Somme toute, **une meilleure interface** entre mouvements et Église-territoire nous paraît susceptible d'aider les acteurs et actrices de la pastorale, **clercs et laïcs, femmes et hommes, à coopérer utilement dans la durée**. Cela peut se réaliser, nous en sommes témoins, sans clivage malvenu, tout en s'inscrivant dans une différenciation, aussi respectueuse les un(e)s envers les autres que fructueuse, même si cette diversité n'est pas liée seulement au sexe, mais aussi à l'origine sociale, sinon à la culture (voir infra, chapitre V point A).

Dans le contexte de la Nouvelle Évangélisation, ces expériences multiples de participation missionnaire mutualisée, à la fois coopérative et non discriminante, nous semblent propices pour renforcer le tissu ecclésial de l'Église de France, et plus largement, celui de l'Église catholique occidentale. Cela ne peut que faire grandir la communion entre tous.

Une synergie entre mouvements et cadre diocésain pourra, quoi qu'il en soit, favoriser une pratique des sacrements plus vivifiante (notamment pour l'eucharistie), sans pour autant restreindre la vie spirituelle à la participation à des liturgies.

L'idée est bien de permettre aux fidèles de nourrir et actualiser leur foi à travers des expériences variées et des relectures d'expérience théologiques, dont nous donnerons des exemples en partie 2. Si elle est prise au sérieux, nous sommes, au final, devant une rénovation missionnaire d'ampleur.

IV DES MINISTÈRES INSTITUÉS : UNE INNOVATION MAJEURE ET PROMETTEUSE EN ÉGLISE

A. Stabilité et inscription concrète

Les 3 ministères sont “stables” et conférés à des laïcs, sans impliquer un état de vie particulier, sans non plus donner comme tels d'autorité de type hiérarchique ni procurer de revenus.

. Ils ont une dimension vocationnelle liée à un charisme (voir définition) où se mêlent appétence et aptitudes spontanées, élan apostolique spécifique et sens ecclésial – conservant sauve la possibilité d'allier plusieurs charismes, dont l'un serait prédominant.

. À noter qu'une distinction doit être ménagée, inspirée d'*Antiquum Ministerium*, entre “stabilité du ministère” et “exercice ministériel”, amplement confirmée par le DfS au § 66, à travers des « *missions successives, inscrites dans un cadre, donc limitées dans le temps* ».

B. Des ministères ouverts aux laïcs des deux sexes

. Pour la première fois, des femmes ministres « dans la durée »

De façon à la fois concrète et symbolique, il est question pour le pape François d'ouvrir aux femmes une mission pérenne dans l'Église, aux côtés des ministres ordonnés ; et c'est la première fois qu'elles y accèdent solennellement, depuis le début de l'histoire de l'Église.

Réciproquement, cette ouverture nous paraît offrir à l'Église la vertu d'être dans le monde en la faisant bénéficier des talents des femmes dans une vraie dynamique de « service du Peuple de Dieu ».

Pour autant, ainsi que le souligne Christoph Theobald le 17 février 2025 (réf Ipsc) interprétant la nouveauté des MI à la lumière du Synode sur la synodalité, cette nouveauté n'est pas à comprendre d'abord comme le remède à une crise, sous le mode de la suppléance « faute de mieux ».

À la lumière du DfS, c'est une « conversion des relations, puis des processus » qui doit s'engager, visant à permettre « l'écoute spirituelle et collective du réel ». Il convient de sortir d'une vision stratégique, pour renouer avec un pragmatisme « sous l'Esprit », comme celui qu'adopta l'Église naissante.

. Pour la première fois, des ministères ouverts à des laïcs, appelés à le demeurer comme tels

Cela semble une lapalissade, mais en réalité, tous les ministères existants, y compris ordonnés, sauf un, sont, de prime abord, ouverts aux laïcs, ceux-ci devenant clercs ensuite par voie sacramentelle : comme diacre, à titre transitoire ou permanent (ministère ordonné qui stabilise l'état de vie antérieur) et/ou prêtre (supposant l'engagement ad vitam au célibat). Il n'y a stricto sensu que le ministère épiscopal qui requière au préalable d'être déjà clerc, en étant prêtre (sacrement de l'ordre).

Les ministres institués restent sous le régime du seul sacrement du baptême, avec éventuellement, pour les couples mariés à l'Église, celui du mariage. En un tel cas, l'accord explicite du conjoint semble devoir être requis, même si ce n'est pas rappelé à ce stade par Rome (la CEF l'indique). On ne voit pas qu'une telle collation n'ait, de fait, aucune incidence sur la vie conjugale et familiale.

. Pour la première fois, des ministères n'impliquant aucune hiérarchie liée au sexe (masculin)

Les ministres institués n'ont pas entre eux de relation hiérarchique liée à leur sexe. Ce fait nouveau nous semble important et fécond pour la pluri-ministèrialité diversifiée et l'inter-ministèrialité rénouvée : sortir de la situation asymétrique, aussi bien d'un point de vue vocationnel (puisque le ministère institué est stable) que d'un point de vue de coresponsabilité différenciée, appréciée du point de vue de l'ordre comme une mission première de communion.

Une question subsidiaire et importante : pourrait-on se poser la question d'une collation conjointe, si deux conjoints, tels Priscille et Aquila, avaient ensemble un charisme typé, sachant que le sacrement de mariage est comme tel un sacrement ordonné au salut d'autrui ? En tous les cas, aujourd'hui, il n'y a plus de prévalence induite de « chef de famille » concernant l'époux, pour un couple marié à l'Église. Une intervention de Mgr Jérôme Beau que nous citons infra (dans la sous-section Lectorat) nous encourage en ce sens.

. Pour la première fois, continuer d'être et d'agir comme des laïcs en tant que ministres institués à vie

Il faudra sans doute creuser la recommandation du pape François. Elle reste générale en usant des termes modo laïco, ou encore de manière « sécularisée ». De fait... **le ministre laïc ne saurait être mis à part ni sa mission s'inscrire en dehors de celle que le Christ confie à l'Église**. Le ministre institué n'est pas davantage habité de l'Esprit de façon supérieure, ou gratifié d'une présence spirituelle de nature différente de celle de la communauté Temple de l'Esprit. Toutefois, d'une manière mystérieuse qui, authentifiée, l'envoie en mission pour le bien de tous, l'Esprit lui confère un charisme spécifique, qui est d'ordre apostolique (nous développerons ces vues plus loin).

Un ministre institué de la sorte nous semble appelé à travailler avec les ministres ordonnés dans un esprit de franchise et de coopération, un respect de bon aloi, qui ne soit en revanche pas empreint de servilité ni de calcul, sous peine de conforter le cléricisme source de tant de maux.

. Pour la première fois, un appel ministériel ouvert aux deux sexes qui fasse vraiment signe

Un appel qui ne disqualifie pas les femmes d'emblée en raison de leur sexe peut à notre sens changer l'image de l'Église.

La présence visible de laïcs, femmes et hommes, officiellement reconnus dans leur charisme sans différence de statut ecclésial lié au sexe, et coopérant volontiers entre eux, pourra, selon nous, permettre de :

- *donner plus envie et goût aux jeunes générations de fréquenter l'Église*

En répondant à l'attente des jeunes d'une dynamique priante, d'une ampleur et profondeur spirituelles, d'une fraternité effective dans les assemblées et les rencontres.

En répondant à l'attente des jeunes que l'Église reflète mieux la société dans sa diversité.

De fait, pour la théologienne Serena Noceti analysant le 18 février 2025 le concept de « participation » (réf. Ispc), la mission réellement partagée ainsi que « le leadership partagé » sont vraiment « *les modalités d'action pastorale les plus compatibles avec une église synodale pluri-ministérielle* ».

L'inter-ministérielle est alors à comprendre à partir de la vision, elle-même partagée, de l'« avec, par et pour » tous, vers un bien commun, dans laquelle le ministre ordonné est au service du « nous ecclésial », à savoir, de la communauté d'Église. Nous souscrivons pleinement à cette affirmation.

- *susciter et nourrir le désir chez les jeunes et en particulier chez les jeunes femmes de s'investir au long cours dans l'Église...*

En ouvrant des perspectives plus larges inscrites dans la durée, qui nourrissent davantage un élan personnel joyeux, dont la portée plus large soit honorée comme telle par des pairs.

En ne réduisant par les choix durables des laïcs, notamment les femmes, à la seule vocation au « célibat consacré » ou « au mariage », sans autre considération d'appétences et de compétences, sinon d'appel apostolique possible.

C. Un point d'attention fondamental : le triptyque mission/ministre/communauté ecclésiale

Nous avons été frappés de la justesse du point de vue du théologien François Moog, portant sur les précautions à prendre pour prévenir tout cléricisme malvenu. Même s'il s'exprime là au sujet du ministère institué de catéchiste, ses mises en garde nous semblent valables pour tout ministère laïc, mais aussi pour l'exercice d'un ministère ordonné dans un esprit synodal.

. Préserver la triade mission/ministre/communauté ecclésiale

Il s'agit de se garder d'une tendance à désarticuler la triade mission/ministre/communauté ecclésiale, en mettant le ministre à part de la communauté, et en dissociant le ministère (comme mission spécifique à remplir) de la mission ecclésiale commune.

François Moog analyse ainsi « le cas du ministère des bakambi dans l'archidiocèse de Kinshasa (RDC) sous l'impulsion de son archevêque, le cardinal Joseph-Albert Malula. Le Mokambi (bakambi [au pluriel]) est un laïc à qui est confiée la responsabilité d'une communauté ecclésiale au sein de la paroisse²³ [...] La création de ce ministère en 1975 avait plusieurs objectifs : favoriser la participation des fidèles laïcs à la vie et à la mission de l'Église, soutenir la vitalité de petites communautés ecclésiales et dynamiser le processus d'inculturation de l'Évangile en terre zaïroise. »

Mais une cléricisation s'est produite : « Assez rapidement la question de la pénurie de prêtres et notamment de prêtres autochtones [...] a amené à considérer le mokambi comme un suppléant. [...] [Son] ministère a progressivement été pensé uniquement à partir du ministère du prêtre. Ainsi, le triptyque voulu par le cardinal Malula (mokambi, communauté, évangélisation) a été démembré ».

Et Moog de conclure : « On retrouve ici un schéma cléricale classique : le ministre est isolé de la communauté et son ministère est défini en dehors de la mission commune à tous les membres du peuple de Dieu » (réf fM).

. Récuser une position de surplomb

Il s'agit en fait d'exercer le charisme de catéchiste (mais aussi de lecteur ou d'acolyte) d'une façon humble et proche, et non dans le prisme d'une hiérarchie déléguant « à quelques sachants » une mission qui lui reviendrait toujours, et de droit, eu égard à sa compétence et à des pouvoirs « supérieurs comme tels », face à un peuple censément ignorant et faible.

Moog y insiste mais cela vaut pour les trois MI (c'est nous qui **mettons en gras**) :

« Le ministère institué de catéchiste voulu par le pape François pourra contribuer à une évolution significative de la ministérialité dans l'Église à **condition que sa mise en pratique le situe pleinement au sein de la vocation du peuple de Dieu tout entier [...]**, dans une saine coopération avec les ministères ordonnés et dans une compréhension juste de ce qu'est la mission catéchétique de l'Église. Pour cela, il convient de dépasser une conception de la catéchèse comme **enseignement par la hiérarchie ecclésiale, d'un peuple par nature ignorant [...]** et d'entrer dans la logique catéchétique voulue par le Directoire de 2020 qui fait de l'initiation chrétienne la matrice de la catéchèse ».

Il n'y a pas besoin d'être clerc pour être « clériciste », nous le rappelons dans nos définitions.

Ces avertissements nous encouragent et nous confortent dans l'effort que nous avons consenti à nous pencher sur la question en tant que laïcs, puisqu'il s'agit de missions pour lesquelles nous nous sentons concernés directement, dans l'Église... Même si leur mise en place doit se faire dans une coopération différenciée, nous avons le goût, autant que la légitimité, à y réfléchir en profondeur.

V POUR UNE MISE EN ŒUVRE ADÉQUATE

La présente partie est le fruit de nos discussions de GT. Elle ne vise pas l'exhaustivité.

Ce qui importe à notre sens et semble prioritaire : *éviter tout pli clériciste dès le processus de discernement au sujet des baptisés* habités par l'un des trois charismes recherchés (ou par plusieurs, mais l'un étant dominant en eux), assortis de la vocation à l'exercer une vie durant.

En ce sens, on ne saurait réduire ces charismes à de simples compétences d'exécution chez des personnes au savoir-faire trop « scolaire » : lire de façon audible un texte biblique, voire en proposer un commentaire appliqué, bien exécuter les tâches d'assistance du prêtre à l'autel, assimiler et restituer avec exactitude le contenu du message fondamental de la foi chrétienne.

A. Question des profils recherchés

²³ « Avoir la charge de la communauté signifie entre autres être responsable de l'accueil des personnes, de la préparation des célébrations liturgiques, de la catéchèse, mais aussi de présider les veillées mortuaires, prendre en charge les malades, tenir les registres de la paroisse... ».

Il nous semble qu'un ministre institué doit, et c'est le propos du pape François, être réellement habité du charisme typique de son ministère :

. Être et se montrer visiblement passionné(e), épris(e) ...

De la Parole de Dieu, de la communion eucharistique ainsi que de la relation à Dieu sans oublier la vie avec Dieu au quotidien (personnellement et en communauté), ou encore de la Bonne Nouvelle du salut en Jésus-Christ, donc de la promesse de la Vie Éternelle en Dieu.

En vivre soi-même, en être contagieux(se), être heureux(se) et inspiré(e) de partager cet enthousiasme, créatif(ive) pour le diffuser, et enfin, se sentir réjoui(e) de ce qui va en ce sens... Et tout cela, sans monopoliser ce don divin comme une mise en valeur personnelle, et au final dominatrice, sinon péremptoire.

. Ceci suppose que les ministres aient en eux un désir et une conscience foncièrement pastoraux

Il s'agit de susciter des élans chez des baptisé(e)s à ce point de vue, d'éveiller en eux le sens de ces ressources spirituelles (Parole, Communion et vie avec Dieu, Promesse du salut et confiance en Jésus-Christ), ainsi que le désir et le goût de les partager autour d'eux, à petite et grande échelle... En somme, promouvoir une mise en commun missionnaire et vibrante des trésors de la vie en Dieu et de la foi de façon unifiante.

En somme, il s'agit là de **ne pas « faire pour » Dieu et l'Église, mais de servir, en Église, l'œuvre du Dieu Trois en Un, en union intime avec Lui.**

Ce qui nous semble devoir compter sont ainsi le repérage de qualités spirituelles et d'attitudes fondamentales (des savoir-être) qui soient propices à un tel déploiement.

De façon commune à tous ces ministres, sans chercher en cela une « perfection » extérieure mais bien un dynamisme foncier, sachant que c'est en *viator* que chaque baptisé avance (marcheur, sur un chemin) !

. **Qu'ils/elles soient habité(s) de façon perceptible d'une foi vive, d'une espérance profonde, d'une charité brûlante** : à savoir, « *un amour inconditionnel et un respect profond des personnes empreints de chasteté* », c'est-à-dire d'un refus de l'emprise, de la manipulation, de la séduction mettant autrui au service d'un égo, ce qui suppose un sens relationnel, une vraie droiture, de l'humilité (cf les définitions).

. **Qu'autour de cette personne, d'autres baptisé(e)s ou chercheurs(ses) de sens et de souffle se trouvent visiblement transformé(e)s, mis(es) en chemin, mais sans ostentation.**

Le cadre et critère dit de « Paul, Barnabé et Timothée » en usage à Fondacio peut être aidant : y a-t-il autour de ces candidats des personnes qu'elles peuvent nommer, et qui, de près ou de loin, les mettent en route ("Paul"), qu'elles ressentent comme des compagnons de route et de mission ("Barnabé"), enfin des personnes qu'elles mettent en route elles-mêmes ("Timothée").

On peut repérer ces fidèles en paroisse, mais aussi dans les mouvements. Nous avons songé aux *Cléophas* chargés de la vie spirituelle chez les SGDF, à des jeunes gens aimant animer un temps de prière. Mais aussi aux personnes de tous âges qui fréquentent les Écritures et en parlent spontanément, et qui, en lisant à haute voix un texte biblique lors d'un temps de prière, le font de manière vraiment habitée, des personnes appréciant de suivre, voire d'animer des partages bibliques, des chantres particulièrement habités, sans être forcément démonstratifs...

Il est souhaitable aussi

- . Que ces personnes aient une insertion ecclésiale (cela peut être dans un mouvement)
- . Qu'elles aiment transmettre et possèdent un sens pédagogique
- . Qu'elles aient des capacités de discernement et un goût à se former dans ce domaine
- . Qu'elles des appétences et de la joie, des dons enfin pour piloter une équipe et/ou animer un réseau.

B. Question de l'appel

. Un processus de discernement communautaire

La dimension communautaire du discernement des charismes qui sont mis en œuvre sous les yeux des personnes est requise ; cela peut être, avec un curé et son équipe pastorale, des équipes travaillant sur le terrain (ex. l'équipe des catéchismes paroissiaux ou chargés de la liturgie, des scouts d'une paroisse...), mais aussi, avec l'évêque, des responsables de mouvement et leur conseil, ainsi que des équipes et responsables locaux, au sein des mouvements et organisations catholiques.

Peuvent aussi être concernées des personnes qui, pour diverses raisons, ne sont pas en activité sur le moment mais ont déjà montré ces charismes dans le passé.

. Le processus de l'appel nominatif et celui aboutissant à la collation du ministère (à l'issue d'un temps de formation)

Il est pour nous à ménager dans un esprit communautaire : il serait dommage que seuls des clercs soient engagés dans ce processus d'appel et de collation, pour que les sensibilités et l'expérience de laïcs soient mises à contribution.

. Point d'attention : résister à la tentation des "super héros sans peur et sans reproche" :

- Il convient de situer l'appel dans un chemin qui prend acte de la vulnérabilité et des limites, sinon des limitations humaines, qui font partie intégrante de la condition humaine.

- Attention à ne pas laisser de côté des personnes porteuses de charismes au prétexte de leur niveau d'études limité ou de leur statut social modeste (même si tous les baptisé(e)s sans exception ayant des dons de lecteurs, acolytes et catéchistes ne sont pas appelé(e)s à être institué(e)s).

L'intellectualisme, ou bien le biais de l'exigence de principe d'une retenue effacée, éventuellement dévitalisée sinon soumise ou servile, peuvent être des tentations pour discerner des profils ne dynamisant pas la vie spirituelle, sinon la décourageant par leur effacement même.

. Laisser place au déploiement vocationnel par le biais des missions confiées successivement

Le déploiement vocationnel se réalise au fil du temps, notamment dans la capacité à animer des équipes plus larges et/ou de contribuer à l'accompagnement et à la formation de nouveaux ministres. Il faut aussi rester en contact avec la base donc y revenir à intervalles réguliers.

C. Question de la formation

. Nous relevons des préoccupations

Outre le niveau d'études qui ne doit pas de soi éliminer des personnes d'extraction sociale plus modeste (y compris chez les formatrices/ formateurs !), il convient de penser l'accessibilité concrète en termes de temps pour les laïcs qui gagnent leur vie, sinon font famille :

- *songer à une formation initiale qui ne soit point trop lourde, et visant surtout à soutenir l'implication déjà constatée, et une formation continue, avec des modules en ligne, et des stages*
- *bien doser le temps à consacrer à cette formation et le type de validation qui lui sera appliqué, pour être en mesure de diversifier les catégories de personnes appelées et instituées pour refléter la diversité du peuple de Dieu.*

. Un cas de figure qui pose problème à notre sens

Instituer une personne lectrice ou acolyte parce qu'elle n'aurait pas le « niveau de devenir diacre ».

Il ne s'agirait pas de faire des ministères institués, sans le dire, des « grades » situés en infériorité par rapport à une ordination, encore moins des « pis-aller » face à une attente ressentie comme partiellement déçue d'engagement radical. Il s'agit d'instituer des ministères et des ministres pleinement reconnus pour leur contribution précieuse et originale dans la vie ecclésiale, sans faire des « bons » et des « moins bons », mais de réunir d'authentiques serviteurs en une mission partagée.

Cela suppose que des ministres ordonnés ne jaloussent pas des aptitudes laïques dans un secteur qui leur serait moins aisé, et que des rivalités comparatives ne se mettent pas en place entre ministres institués, au titre de performances ministérielles jugées supérieures (prétention).

. La formation doit prendre soin de prévenir ces écueils

Elle doit comprendre un *volet de formation humaine et spirituelle*, autour des *effets de pouvoir de toute responsabilité* dans un groupe, la façon de s'y rapporter, ainsi que la mise en place de *retours réguliers sur la mission assumée*, sachant que le cadre global de chasteté, de coresponsabilité différenciée et de redevabilité est en jeu.

L'accompagnement pastoral de l'exercice du ministère ordonné y aurait d'ailleurs grand bénéfice, alors même que la redevabilité fait partie des préconisations synodales dans le DfS.

D. Question des exigences missionnaires concrètes

. Dimensionner les missions et d'être précis dans les fiches de mission

C'est important pour préserver les équilibres de vie personnelle, sinon conjugale et familiale pour les ministres institués. Notre GT a eu des échos de certaines souffrances, sinon de la protestation d'épouses de diacres face aux contraintes liées au ministère diaconal, voire au surmenage induit chez des clercs qui ont souvent une vie professionnelle en parallèle.

. La question des étapes de vie et des classes d'âges.

Une solution facile serait de n'appeler que des retraité(e)s sinon des célibataires... Mais des charismes d'ordre apostolique peuvent se révéler chez des baptisé(e)s encore jeunes. Il vaudrait mieux appeler plus de ministres pour fractionner les missions que n'élire que des personnes disponibles à 100 %. C'est ainsi que l'on pourra avancer face au modèle cléricliste, qui met peu de limites à l'investissement.

L'expérience de certains diocèses comme ceux de Turin et de Liège est à ce titre instructive pour un processus de mise en œuvre attentif sur ces points.

E. Question de l'accompagnement des ministres dans la durée

. Accompagner les personnes en exercice

Notre expérience en mouvement montre que cet accompagnement est primordial, pour qu'elles aient du souffle dans la durée. Il importe de les ressourcer, de les soutenir dans les épreuves missionnaires, voire personnelles qui surviendront inévitablement au fil des années. Il est requis qu'elles soient accompagnées spirituellement (au for interne, donc par des personnes formées et tenues à la discrétion, sans pouvoir sur leurs parcours en Église).

- Il importe de leur donner de pouvoir faire « corps » au moins une fois à deux fois par an, avec des temps tous ensemble dédiés à la mise en commun de l'expérience missionnaire, à la prière, au ressourcement commun en présence.

- Il faut vraiment que les ministres puissent vivre des temps de retraite spirituelle, au moins annuels.

- Il est requis que les ministres puissent avoir de temps à autres des mois, trimestres, semestres sabbatiques. Qu'ils soient accompagnés spirituellement (for interne).

. Il importe de prévenir des dérives en assurant un accompagnement de la mission dans sa réalisation, prenant en charge la question du rapport au pouvoir, aux personnes dans une juste chasteté (rapport for externe/for interne)

F. Une dimension pastorale

Ce qui ne nous semble pas mis en valeur jusqu'ici dans les documents magistériels papaux, voire issus de la CEF, est la dimension « pastorale » entendue comme celle de :

- Sans avoir comme tel de pouvoir de gouvernance, « faire autorité » en stimulant la croissance spirituelle et humaine des personnes
- Avoir à cœur de « susciter des équipes » et trouver à le faire
- Faire ainsi preuve d'un don et d'un goût du leadership pastoral, pour conduire des équipes, animer un réseau en imitation des façons d'être et de faire de Jésus-Christ.
- Et enfin, être formé et former à l'animation de réseaux de type « apostolique », à savoir des personnes ayant un réel goût dans le domaine précité (comme un cercle vertueux rassemblant des « aficionados » de la Parole, de la Communion, du Salut en JC, même s'ils n'en sont pas au stade d'un charisme donné pour toute la vie).

G. Synthèse des points de vigilance commune identifiés par le GT2

. Autour du mode d'exercice du ministère « de façon laïque »

Préserver le triptyque indissociable « communauté/ministre-ministère /mission »

. Autour de l'envoi par l'évêque concerné

Initier un processus communautaire en amont et en aval – que l'on puisse sentir de l'harmonie à ce point de vue, dès le départ, et ce, en vue d'un réveil de la foi, de la vie ecclésiale, en une dynamisation qui se traduise par une communauté priante et missionnaire, et non des clans ou des castes.

. Autour du discernement des lieux et cadres de mission concrète

Quelle(s) échelle (s) appliquer : diocèse global, doyenné, communauté de paroisses voire inter-paroisses, mouvements et organisations catholiques (ex. Action catholique ou Renouveau en globalité, voire mouvements de jeunes sur un secteur) ? Il faudra être agile, avisé et souple.

. Autour des étapes à envisager, et de leur ordre exact

Il nous paraît subsister quelques interrogations, à examiner ensemble. Faudrait-il plutôt...

- Détecter des profils avec une dominance dans un des trois champs

Puis décliner en aval ce profil-type dans les paroisses (à travers des réseaux et des relais).

L'avantage est que pourra plus facilement se mettre en place un véritable « chaînage » de chacun de ces charismes typé et bien identifié, vivifiant et « contagieux ». Cela pourra, pour chacun des trois champs considérés, se réaliser par des relais dûment mis en place, en lien avec les EAP, afin de susciter des équipes de disciples à mobiliser en synergie, dans une coopération des acteurs de la pastorale.

- Détecter des profils sur la base d'un élan identifié, mais sans spécification encore d'un charisme « typé »

Puis poursuivre le discernement avec le/la baptisé(e) durant le processus de formation.

Le danger pourrait être une fixation du champ missionnaire arbitraire, pour « équilibrer » les appels, ou alors, sans les prendre assez au sérieux dans leur spécificité, de considérer le ministère des lectorat et acolytat comme engageant à des missions plus légères que celle de catéchiste, qui serait la plus engageante, sinon la plus noble (entrevu dans certains aperçus de projets de mise en œuvre).

. Un autre risque : considérer la mission des lecteurs et des acolytes plus tournés vers les pratiquants réguliers que celle de catéchiste (cf. nouvelle Évangélisation),

On s'expose peut-être au ronronnement des premières par opposition à la dernière, sinon d'une extraction des lecteurs et des acolytes du voisinage des fidèles distants, sinon des exclus de l'Église. Un point

d'attention nous semble ici important, celui des survivant(e)s des abus cléricaux, de leurs familles et de tous ceux que ces abus scandalisent au plus profond, pour divers motifs entièrement respectables.

Dans notre vision des choses, lecteurs et acolytes sont appelés à être actifs enfin, en plus du souci de ceux qui ne franchissent pas ou plus la porte des églises, des frères et sœurs d'autres confessions pour qui la faim de la Parole, de la Communion en Jésus-Christ et du salut est vive aussi.

Le diocèse de Liège (avec Mgr Delville) insiste sur les Ministères institués comme des Ministères de la Présence à tous, pauvres et exclus inclus.

. Des silences actuels des textes magistériels romains et du document des évêques de France, à notre lecture

- Rien n'est dit des conséquences en cas de manquement quant à la mission elle-même : inaction, négligences, dérives autoritaires, dérives « quant à la aux mœurs » de type délictuel ou criminel, voire de simples difficultés personnelles comme un divorce/remariage, l'assomption d'une homosexualité.

Le texte voté de la CEF requérant, lui, d'emblée un état de vie conforme à la morale familiale.

Il pourrait se produire encore d'autres empêchements rendant impossible l'exercice concret de la mission, telles des maladies physiques graves, une pathologie mentale...

- Comme il n'y a en l'espèce aucune reconduction à l'état laïc si démission possible (en tout cas pas du ministère « stable »), il conviendrait de préciser en droit canonique des modalités de renvoi / exclusion / voire de suspension du ministère – peut-être, par exemple, à travers une notion de “retraite anticipée” face aux 75 ans en vigueur pour les prêtres, voire dans les cas graves, la mise en place d'un visa tel que celui appliqué aux prêtres catholiques en France ?

- Des précisions « disciplinaires » seraient aussi importantes, pour éviter l'arbitraire possible quant aux circonstances où aucune mission ne serait confiée concrètement.

Il paraît en effet surprenant de considérer que promouvoir la Parole, la communion et l'annonce de la Bonne Nouvelle serait gênant et contreviendrait aux besoins des Églises locales, ou les excéderait comme tels, dans la pluralité même de leurs contextes, quand c'est l'harmonie qui est recherchée. Il conviendrait à tout le moins que de telles « vacances missionnaires » soient discernées collégialement.

- Ceci éviterait par exemple qu'un nouvel évêque ne puisse, à son arrivée, stopper sans autre examen toutes les missions liées aux ministères institués en cours, sans justifier sa décision.

Nous présentons et commentons brièvement, pour finir, les références transverses de nos travaux.

VI RÉFÉRENCES TRANSVERSES AUTOUR DES TROIS MINISTÈRES INSTITUÉS POUR LE PRESENT DOSSIER

A. Perspectives retenues par le Collectif *Promesses d'Église* dans lesquelles s'inscrit notre travail de GT2

. Témoigner de la diversité de ce qui se vit en Église. Le collectif PE s'efforce de trouver des voies de communion dans la diversité en France et à travers toutes les autres églises, non sans affronter des désaccords qui le traversent en les travaillant au fond, pour continuer à « marcher ensemble ».

. PE doit continuer à dialoguer, voire interpeller les évêques sur les abus, la gouvernance et sur les promesses faites à l'Église que nous sommes.

. PE vu comme un laboratoire d'idées puisant dans les expériences et les attentes issues de nos mouvements, premiers lieux de notre contribution à la transformation de l'Église.

B. Références Magistérielles

. Textes du Concile Vatican II

- Motu proprio *Ministeria quaedam*, 1972 (MpMQ).

NB : Ce texte reste en vigueur, avec un simple élargissement des bénéficiaires possibles lié au Motu proprio *Spiritus Domini* de janvier 2021. Le rituel demeure inchangé pour la collation des ministères de lecteur/trice et d'acolyte à ce jour, simplement expurgé des termes les réservant aux baptisés de sexe masculin.

. Pape François

- Encyclique *Evangelii Gaudium*, 2013.

- Motu proprio *Spiritus Domini*, janvier 2021 (MpSD).

- Motu proprio *Antiquum ministerium*, mai 2021 (MpAM).

. CEF,

Points de repère théologiques et pratiques pour l'appel de ministères institués, lecteurs, acolytes et catéchistes, mars 2024 (PrMI).

. Document final de la deuxième session de la XVI^e Assemblée générale du Synode des évêques (2-27 octobre 2024), « Pour une Église synodale : communion, participation, mission », 26 octobre 2024.

C. Ressources théologiques

. François MOOG, « Un ministère de catéchiste : propositions pour un discernement ecclésiologique », p. 17 -27. (fM) *Revue Lumen Vitae* 2022/1 (Volume LXXVII) - Éditions Université catholique de Louvain

. A. BORRAS, « Hommes et femmes en Église », revue *Transversalités*, 2014/3 n° 131, p. 85-111. (aB)

. A. JOIN-LAMBERT, A. Haquin : « Lectorat et Acolytat pour les femmes : Transformer une évidence en opportunité pour l'Église », revue *NRT* 143 (2021), p. 256-265. (JIH)

. Colloque de l'ISPC, « Instituer de nouveaux ministères, une urgence missionnaire », 17-19 février 2025 (Ispc).

NB. Nous précisons dans la suite du document les références utilisées pour chaque étude spécifique à un ministère particulier.

DEUXIÈME PARTIE : LECTEUR, ACOLYTE, CATÉCHISTE, TROIS MINISTÈRES-CLEFS POUR UNE ÉGLISE PLEINEMENT SYNODALE ET SACRAMENTELLE

Au gré de son exploration, notre GT2 a pu repérer les traits communs mais aussi distinctifs, et irréductibles les uns aux autres, des trois Ministères institués (MI) élargis ou créés en 2021, du point de vue de leur potentiel de vivification et de transformation ecclésiales. Nous ne reviendrons pas sur les aspects généraux (sinon génériques) développés plus haut dans les trois chapitres successifs relatifs aux ministères de lecteur, acolyte, puis catéchiste. Nous ne mentionnerons que les sources spécifiques auxquelles nous avons puisé pour caractériser chacun de ceux-ci l'un après l'autre.

Nous suivons le plan adopté en partie I : définitions, enracinement dans l'Église des origines, vision du GT2, aspects innovateurs et prometteurs, aspects pratiques pour la mise en œuvre, et sources.

1) Le ministère institué de lecteur (abréviation I.)

I DE QUOI PARLONS-NOUS ? Quelques définitions

Lectorat : « Ministère institué dont la nature est le service de la Parole de Dieu. Le lecteur lit les textes de l'Écriture autres que l'Évangile lors des célébrations liturgiques, ainsi que la prière universelle ».²⁴

Le Motu proprio *Ministeria quaedam* (Mp MQ) précise en son chapitre 3 :

« Le lecteur est institué pour la fonction qui lui est propre, de lire la Parole de Dieu dans l'assemblée liturgique. C'est pourquoi il doit :

- proclamer, au cours de la messe et des autres offices, les lectures tirées de la Sainte Écriture (excepté toutefois l'Évangile) ;
- lire, en l'absence du psalmiste, le psaume entre les lectures ;
- donner, lorsqu'il n'y a ni chantre ni diacre de disponible, les intentions de la prière universelle ;
- diriger le chant et la participation du peuple fidèle ;
- prendre, enfin, les dispositions nécessaires pour que les fidèles reçoivent dignement les sacrements. Il pourra aussi, s'il en est besoin, veiller à la préparation des autres fidèles qui, occasionnellement, doivent lire la Sainte Écriture au cours des célébrations liturgiques ».

II UN MINISTÈRE ENRACINÉ DANS LA TRADITION CHRÉTIENNE DES ORIGINES

Le ministère institué de lectorat tire sous divers aspects son origine du ministère terrestre de Jésus et de la manière dont il investit sa mission d'Envoyé du Père.

. La Parole de Dieu guide l'homme juste :

L'évangéliste Matthieu, au chapitre 4, apporte la première réplique de Jésus à Satan, tenté dans le désert, soulignant l'importance de lire et de connaître les Écritures, comme Parole de Dieu : Jésus, citant la Torah, répondit : « *L'homme ne vivra pas seulement de pain, mais de toute parole sortant de la bouche de Dieu* ». (Mt 4, 4)

²⁴ Glossaire de la CEF, eglise.catholique.fr/glossaire/lectorat/ .

. Jésus, le « lecteur » par excellence, agit aussi par la parole :

L'évangéliste Luc au chapitre 4 rapporte le moment où Jésus prend sa part à la liturgie synagogale, à Nazareth :

« Selon son habitude, il entra dans la synagogue le jour du sabbat, et il se leva pour faire la lecture. On lui remit le livre du prophète Isaïe. Il ouvrit le livre et trouva le passage où il est écrit : « L'Esprit du Seigneur est sur moi parce que le Seigneur m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs leur libération, et aux aveugles qu'ils retrouveront la vue, remettre en liberté les opprimés, annoncer une année favorable accordée par le Seigneur ».

Jésus referma le livre, le rendit au servant et s'assit. Tous, dans la synagogue, avaient les yeux fixés sur lui. Alors il se mit à leur dire : « Aujourd'hui s'accomplit ce passage de l'Écriture que vous venez d'entendre. » »

. Le juste rapport à la Parole de Dieu mène au salut

- Dans la maison de Béthanie, Marie, à genoux devant Jésus (la position du disciple), laisse tout pour écouter son enseignement. Et Jésus valide le bien-fondé de la priorité donnée par elle à l'écoute attentive, intériorisée, de sa Parole, pour qu'elle soit mise en œuvre, alors que les femmes juives étaient vouées au service domestique (Lc 10,38-42).

- La parabole du semeur bien comprise souligne la fécondité de l'écoute de la Parole :

« Et ce qui est tombé dans la bonne terre, ce sont les gens qui ont entendu la Parole dans un cœur bon et généreux, qui la retiennent et portent du fruit par leur persévérance. » (Lc 8, 19).

Paul le confirme, qui rappelle aux Colossiens qu'ils « ont entendu auparavant la parole de vérité, l'Évangile qui est venu... et qui porte des fruits et se multiplie dans le monde entier » (Col 1,5). À l'Église qui est à Colosse revient précisément de « faire connaître la parole de Dieu » (Col 1,25).

III LA VISION DE NOTRE GROUPE DE TRAVAIL

Même si, selon le mandat confié par PE à, notre GT, nous nous sommes intéressés au premier chef à l'enjeu, pour la place des femmes et des hommes en Église, de l'élargissement aux femmes de l'accès au ministère institué (MI) de « lecteur », il nous a vite paru essentiel de situer la mission du lecteur dans le souffle de Vatican II, à travers l'attention que le Concile porte à la Parole de Dieu, que tout baptisé doit fréquenter.

Ceci nous a amenés à répondre à la question suivante :

En quoi le Ministère institué du lectorat peut-il contribuer à rendre la mission de l'Église dans le monde de ce temps plus fructueux, selon la volonté du Christ qui la lui a confiée ?

Mais il nous était difficile d'y répondre sans songer sur quel arrière-fond cette initiative se situait.

A. Éléments de contexte

Le mouvement liturgique qui préparait Vatican II a recommandé le contact direct des fidèles avec les Écritures durant l'eucharistie. Et le concile Vatican II trouve aussi essentiel de transmettre la Parole de Dieu, mais sans réduire celle-ci à un simple texte écrit, fût-il inspiré.

La constitution dogmatique *Dei Verbum*, 4 (DV) précise : « Jésus Christ donc, le Verbe fait chair, « homme envoyé aux hommes, **prononce les paroles de Dieu** » [...]. C'est donc lui – le voir, c'est voir Dieu – qui achève l'œuvre de salut que le Père lui a donnée à faire le Père (cf. Jn 14, 9) et qui, **par toute sa présence et par la manifestation qu'il fait de lui-même par ses paroles et ses œuvres, par ses signes et ses miracles**, et plus particulièrement par sa mort et sa résurrection glorieuse d'entre les morts, par l'envoi enfin de l'Esprit de vérité, achève en l'accomplissant la révélation, et la confirme encore en attestant divinement **que Dieu lui-même est avec nous pour nous arracher aux ténèbres du péché et de la mort et nous ressusciter pour la vie éternelle** ».

En son paragraphe 7, DV précise la place des Écritures dans le processus de la Révélation :

« Le Christ Seigneur, en qui s'achève toute la Révélation du Dieu très haut (cf. 1 Co 1, 30 ; 3, 16-4 ; 6), ayant accompli lui-même et proclamé de sa propre bouche l'Évangile d'abord promis par les prophètes, ordonna à ses Apôtres de le prêcher à tous [...]. Ce qui fut fidèlement exécuté, soit par les Apôtres, qui, par la prédication orale, par leurs exemples et des institutions, transmirent, ce qu'ils avaient appris de la bouche du Christ en vivant avec lui et en le voyant agir, ou ce qu'ils tenaient des suggestions du Saint-Esprit, soit par ces Apôtres et par des hommes de leur entourage, qui, sous l'inspiration du même Esprit Saint, consignèrent par écrit le message du salut ».

De la sorte, les Écritures, si elles constituent une référence capitale pour les croyants, renvoient à « l'événement Jésus-Christ » dans son ensemble, et au mystère trinitaire de la présence et de l'action divine qui se perpétuent dans le monde, au fil des siècles.

Lire les Écritures (personnellement, et à haute voix en public), c'est donc les écouter et les faire entendre dans l'acte de foi qu'elles sont source pour la vie chrétienne de chaque croyant et de l'Église, au quotidien. Capitale, la mission de lecteur n'épuise pourtant pas la totalité des tâches et fonctions que suppose l'annonce de l'Évangile dans sa plénitude.

Avec *Ministeria Quaedam* (Mp MQ, 1972), c'est dans l'élan conciliaire que Paul VI souhaite qu'on institue des laïcs lecteurs (des hommes éventuellement mariés) attachés à la Table de la Parole (en sus des acolytes attachés à la Table eucharistique).

Enfin, ouvrir ce ministère laïc aux femmes (au même titre que l'acolytat), c'est, pour le pape François avec le Motu proprio *Spiritus Domini* (Mp SD, 2021), faire droit à une « pratique consolidée de l'Église latine [ayant] confirmé que ces ministères laïcs, étant fondés sur le sacrement du Baptême, peuvent être confiés à tous les fidèles qui ont l'idoneité requise, de sexe masculin ou féminin, selon ce qui est déjà implicitement prévu par le can. 230 § 2. » François désire là offrir « un soutien opportun au rôle d'évangélisation qui revient à la communauté ecclésiale ».

Les deux Motu proprio, de fait, sont articulés avec *Evangelii Gaudium*, 27 et le Directoire pour la catéchèse, 110, dans l'élan missionnaire impulsé par le pape François. Il s'agit bien d'une attitude d'« Église en sortie », sur le modèle de Jésus arpenter les routes de Palestine.

B. Points focaux : ce qu'il est permis d'espérer

Par ailleurs, dans la description proposée par le Mp SD, en 2021, le lectorat ne se réduit pas à lire des textes durant les offices. Le Mp MQ de 1972 s'il insistait beaucoup sur le rôle du lecteur pendant la liturgie ("messes et autres offices"), en ses deux derniers points ("*prendre les dispositions nécessaires*" et "*veiller à la préparation*") va déjà au-delà.

À ce titre, la réception de MQ accorde une ouverture sur une action extra-liturgique. On peut le constater par exemple dans le rite d'institution du diocèse de Tournai (Belgique) proposant une vision large intégrant la place de la Parole dans différents contextes : "*L'annonce de la Parole du Seigneur, vous le savez, peut s'accomplir de bien des manières : depuis le simple dialogue jusqu'à la recherche en commun des exigences de l'Évangile ; depuis la catéchèse qui veut éclairer et nourrir la foi jusqu'à l'initiation aux sacrements auxquels se préparent adultes et enfants ; depuis l'annonce de Jésus-Christ à ceux qui ne le connaissent pas jusqu'à la proclamation de la parole dans l'assemblée liturgique*".

Mais attribuer au lecteur toutes les missions confiées au catéchiste ou à l'acolyte peut prêter à confusion. Cet aperçu milite en tous les cas pour une coopération inter-ministérielle agile.

En tout état de cause, un des volets du lectorat nous semble pouvoir être la prédication, ce qui suppose une formation ; certaines existent déjà depuis une dizaine d'années²⁵. La communauté ecclésiale avec ses ministres ordonnés pourrait discerner que, selon leur charisme, les lecteurs pourraient remplir cette mission. D'aucuns proposent que ce volet ministériel précis fasse l'objet d'une institution comme telle (*Document final du Synode, 27 et 75*).

²⁵ École de la Prédication, fondée par l'association « Alliance dominicaine » et portée par divers partenariats. Frère Eric de Clermont-Tonnerre, eric.ct@laposte.ne.

Nous tenons à souligner l'importance qu'a pour nous la possibilité donnée aux femmes, reconnue par tous, pour apporter une parole qui fasse autorité, alors même que, sauf exceptions, ce sont des clercs qui l'ont monopolisée jusqu'ici lors de l'eucharistie.

Nous espérons qu'une telle expression saura notamment faire vibrer la Parole divine dans une approche qui fasse droit à l'expérience féminine, ce qu'a moins fait jusqu'ici celle des hommes, célibataires ecclésiastiques ou diacres mariés. Nous sommes témoins de la profondeur des prédications déjà entendues de la part de pasteures des églises protestantes que nous connaissons, ou des commentaires tels que ceux de Marie-Noëlle Thabut. Ce sera faire droit aussi aux inspirations et aux compétences de nombreuses femmes formées bibliquement et pastoralement.

La vision "large" qu'évoque le rituel d'institution ouvre bien la porte à de nombreux services de la Parole rendus par des passionnés de celle-ci, que ce soit proche de la liturgie et de la paroisse comme préparer la liturgie, lire, accompagner des catéchumènes et des familles en deuil, célébrer des funérailles, prononcer un commentaire d'Évangile lors de célébrations en l'absence de prêtre. Sans oublier la conduite de groupes bibliques, ouvrant vers des publics parfois moins proches des cercles paroissiaux habituels.

Par ailleurs, Arnaud Join-Lambert et André Haquin cités en réf (JIH) soulignent, pour leur part, que *"ce ministère excède le cadre liturgique. Il s'agit de favoriser le contact avec la Parole de Dieu, initier et former, dans des pédagogies et des modalités variées"*.

Nous avons songé là en GT à des pratiques diverses de gestuation, mémorisation du texte biblique, de contes bibliques, de théâtre et de jeux scéniques autour de la Parole de Dieu, sinon de pratiques artistiques : terre, peinture, vitrail ou encore, musique et méditation chrétienne fondée sur les Écritures (cf. la mission remplie par le MI lecteur, Benjamin Pouzin, du groupe Glorius).

Il nous paraît hautement souhaitable ainsi de retrouver créativité, pragmatisme et souplesse, une forme de « détente des ministères », qui intègre les divers charismes manifestés au sein du Peuple de Dieu et réponde aux besoins actuels, selon l'expression de Fr Isaïa présentant une communication en février 2025 (réf Ispc).

Ce qui en définitive est en jeu, à travers l'action ministérielle multiforme des lectrices et lecteurs institués dont le charisme idoine se voit reconnu par l'Église, est de **permettre à la communauté ecclésiale de se nourrir davantage de la Parole de Dieu**. La fréquentation diversifiée des Écritures aide les fidèles à vivre une expérience théologique et à mûrir dans la foi. Se sanctifier régulièrement (c'est-à-dire se tourner vers Dieu) par la manducation de la Parole divine, chacun et ensemble, équipe pareillement les communautés ecclésiales pour accomplir la mission qui est la leur.

IV DES MINISTÈRES INSTITUÉS : UNE INNOVATION MAJEURE ET PROMETTEUSE EN ÉGLISE

Nous nous sommes demandé s'il était raisonnable de miser sur les MI en des temps de crise aiguë frappant l'Église catholique. Est-ce qu'il était possible que l'institution de ministres « lectrices et lecteurs », notamment, ait un sens et un avenir en ce contexte ?

Dans les documents magistériels encore un peu succincts sur le lectorat, nous avons relevé à ce titre dans le Mp MQ l'importance pour le lecteur de se nourrir personnellement de la Parole de Dieu (*" méditer assidûment les Saintes Écritures "*). Nous avons compris qu'il y avait là une promesse en soi.

Car la mission de lecteur ne se traduit pas dans le "faire" seulement, comme le souligne Arnaud Join-Lambert (réf JIH). Mgr Beau intervenant le 19 février dernier devant 400 personnes en présence et à distance argumentait ainsi sur l'opportunité d'instituer des laïcs « lecteurs » à vie : *« Quand un charisme de Parole qui se configure en ministère par exemple, se manifeste en un baptisé, il portera du fruit pour lui-même quoi qu'il se passe ; même s'il est en fin de vie, il continuera d'en vivre »*.

Au fond, ce que montre l'institution de lectrices et lecteurs chez qui le charisme de la Parole de Dieu se manifeste et porte du fruit, dûment discerné comme tel par l'Église, c'est que l'Esprit est d'ores et déjà à l'œuvre, au milieu du Peuple de Dieu, pour que cette Parole soit entendue et porte fruit. Et que rien n'arrête son œuvre, même pas la myopie sur sa présence. Mais en prendre conscience et l'honorer importe.

Il s'agit moins de déplorer, dans l'Église d'Occident, que les fidèles désertent la messe, alors même que les prêtres qui la président s'affairent de clocher en clocher sans trouver le temps de les écouter et de les instruire, que d'ouvrir les yeux sur les ressources déjà présentes, et de leur donner de l'espace pour porter fruit.

- Mgr Jérôme Beau donnait ainsi l'exemple des fruits probables de l'installation, plutôt qu'un prêtre seul, dans une zone rurale où à peine cinq à dix messalisants se rassemblent encore, d'un couple de « lecteurs institués », mari et femme, dans un presbytère libre, afin de redynamiser par la constance de leur présence missionnaire active et contagieuse la vie chrétienne en ces lieux. « *Alors, il sera sans doute plus fructueux d'envoyer un prêtre pour présider des eucharisties réunissant une communauté locale vivante* ».

- En ville où cela est parfois plus vibronnant, il peut se trouver que les personnes se croisent sans bien se rencontrer. Rejoindre peut-être les personnes autrement, pourquoi pas pour des Dîners bibliques presque parfaits ou des Pausés de la parole peut prendre son sens.

Moins mus par les soucis des mille tâches du sacerdoce, plus insérés dans la vie locale et au fait des besoins des personnes, plus disponibles pour leur propre vie intérieure (s'ils sont en nombre suffisant), ils seront à même de faciliter l'accès constant à une ressource aussi fondamentale pour la vie intérieure et la communion ecclésiale que la Parole divine.

Certaines conditions doivent pour autant présider à la mise en œuvre du lectorat, afin que les fruits attendus puissent être au rendez-vous.

V POUR UNE MISE EN ŒUVRE ADÉQUATE

Plusieurs aspects importants ont requis, pour le lectorat comme tel, notre vigilance.

A. Questions de profils

Notre groupe a noté l'importance, soulignée par le pape François lui-même, de l'enthousiasme et du goût fondamental pour la Parole, qui peut se détecter très tôt chez un enfant ou un adolescent. C'est moins un sage ou un savant qu'un amoureux de la Parole de Dieu qu'on attend dans cette mission.

Mais il ne s'agit pas seulement de la fréquenter et d'en vivre en ermite. Il faut avoir l'envie, le désir aussi et ressentir l'appel à l'annoncer, cette Parole, le désir de la transmettre. D'avoir des idées et des inspirations pour le faire, un sens pédagogique qui ne soit pas virtuose comme tel, mais habité.

Nous nous sommes très vite demandé si, dans nos mouvements, nous pouvions entrevoir des profils de ce type ; nous avons compris qu'il fallait qu'il y ait au milieu de nous une attention particulière à la façon dont certains savent spontanément rendre compte de la manière dont la Parole nourrit leur vie, ont des idées de passages bibliques, ont un don pour lire ces passages et leur donner du relief, non de façon ostentatoire, mais de façon sensible, personnelle, sobre et évocatrice en même temps...

- De leur donner l'occasion d'en faire bénéficier le groupe, de s'exprimer sur leur expérience de lecteurs, de témoigner comment et pourquoi ils sentent la Parole les inspirer.
- De leur proposer d'animer des moments autour de la Parole, par exemple en journée communautaire ou rencontre au sein du mouvement.

Même s'il est utile d'être formé, ce n'est pas d'abord des experts que l'on cherche, mais des personnes vivantes dont elles parlent, sans imposer leurs façons de voir et de sentir.

Il nous a semblé que le ou la lectrice institué(e) devait aussi aimer les personnes, adopter sur elles le regard bienveillant du Christ, qui « espère les personnes », ne les juge ou jauge pas d'emblée. **La Parole peut en effet rejoindre chacun(e), à tout moment, là où il/elle en est** : le lectorat comme ministère témoigne que c'est l'Esprit qui agit, ce n'est jamais le ministre qui doit s'attribuer le fruit du ministère, ni décider de quand, et qui pourra bénéficier de la grâce d'accueillir la Parole, ou non.

B. Question de l'appel

Nous nous sommes questionnés sur le processus d'appel des lecteurs.

. Globalement :

Il nous semble, lié à ce qui précède, capital de ne pas appeler que des « sachants », mais plutôt des personnes simples, humbles, qui n'écrasent pas autrui (le 18 février, parlant des charismes, Catherine Fino évoquait cette délicatesse et ce respect d'un charisme authentique, qui ne cherche pas le faire valoir et la domination) (réf Ispc).

Il faudrait aussi qu'on appelle comme lecteurs/lectrices des personnes de tous les âges, notamment plus jeunes, et non uniquement des retraité(e)s. Une réelle mixité d'appel s'impose, par ailleurs.

Des personnes en situation de handicap physique, psychique voire cognitif (maîtrisant la lecture), des personnes en situation précaire ou de culture particulière peuvent avoir des charismes de lecteurs. Il ne faut pas avoir d'a priori. En effet, c'est en diversifiant les personnes appelées, ce qui suppose une diversification des instances consultées en amont, que la diversité des fidèles membres du peuple de Dieu pourra être reflétée.

. Dans nos mouvements :

Il nous semble que nos mouvements, dans bien des cas, peuvent identifier des charismes de lecteur en leur sein, du fait de la présence fréquente de la Parole, avec des commentaires et des échanges autour d'elle, au moment de nos temps de rencontre, sinon de prière en commun

Il serait important que les diocèses et les mouvements implantés localement soient en synergie, afin que des MI lecteurs ne soient pas uniquement au service de leur propre « chapelle », mais entrent dans la logique d'une mutualisation des ressources.

C. Question de la formation

Lors d'une journée pastorale organisée par l'ÉclésiàLab à Louvain-la-Neuve²⁶, nous avons été frappés de la manière dont la formation était conçue dans les diocèses de Turin et Suse (Mgr Roberto Repole).

Avant de lancer un cycle réunissant de futurs MI, des ministres de facto, des prêtres et des responsables de communautés locales, une formation pour les paroisses et paroissiens a été mise en place durant un an ; non seulement une (re)-mise à niveau a pu ainsi être offerte à chacun, mais aussi des rencontres interpersonnelles entre futurs acteurs et collaborateurs sur le terrain.

Il est capital de comprendre ce qu'ont de commun, mais aussi de spécifique, les trois ministères considérés. Nous avons compris, lors de nos échanges, que le ministère de la Parole, s'il est important, ne monopolise pas l'ensemble des compétences et aptitudes utiles au bien de la mission ecclésiale et de ses destinataires. Il importe qu'il n'y ait pas de « ministère phare » supplantant les autres, de ministère mineur non plus.

Il nous semble qu'il serait bon que le temps de formation permette aux candidats de vérifier de quelle façon se manifeste leur charisme spécifique, quelles formes leur mission pourra prendre, afin de donner toutes ses chances au don spirituel qui est le leur de porter ses fruits.

La formation, sans être trop intellectuelle (raisonnements, définitions), ni trop académique (c'est-à-dire trop centrée sur des savoirs sur les textes et la méthode d'exégèse, par exemple), devrait en cela

²⁶ « Avenir des Églises de Turin et de Suse, Abbé M. Roselli : De nouveaux ministères au service des Églises locales ? », 30^{ème} Journée Pastorale organisée par la Faculté de Théologie et d'études des religions de l'UCLouvain et les services des diocèses francophones de Belgique.

comporter des ouvertures sur différents types de réalisation et des expérimentations ouvertes aux candidats, puis relues, retravaillées et qu'il y ait une exploitation collective des mises en œuvre et savoir-faire.

Il nous paraît enfin que la formation puisse développer les compétences d'animation de groupes est capital pour des lecteurs amenés à favoriser la réception de la Parole de Dieu dans des cercles variés

D. Questions des exigences missionnaires concrètes

Il nous a paru aussi que les volets du charisme de lecteur pouvaient être nombreux et non manifestés au même degré chez les ministres institués. On pourrait ainsi imaginer que, sur une même paroisse, plusieurs personnes, différentes, soient instituées au ministère de lectorat avec des lettres de mission différentes, en fonction des besoins locaux.

Il sera bon aussi de faire dans ce cadre se rencontrer des personnes qui, sans être instituées lectrices et lecteurs dans l'immédiat, ont de l'expérience d'une telle mission de transmission de la Parole à des publics peu classiques.

Nous n'avons rien vu de spécifique dans l'accompagnement des lecteurs, sinon la nécessité de temps de ressourcements réguliers.

E. Une dimension pastorale

. En paroisse :

Pour réduire le risque de rivalité ministérielle en paroisse, la capacité à susciter et fédérer des équipes autour de la Parole de Dieu paraît essentielle, alors même que de nombreuses personnes et pratiques pastorales y font référence, sinon en usent.

Nous imaginons aussi un ministère éveillant ou suscitant des élans : une personne qui aurait le goût et le désir de s'investir autour de la Parole de Dieu (lire lors de la messe, animer les chants, diffuser la Parole...) pourrait ainsi aller s'adresser au ministre, lecteur/lectrice, institué, donc à quelqu'un d'autre que le prêtre : ceci suppose que la personne soit clairement connue/identifiée sur la paroisse. Le lecteur/la lectrice institué(e) pourra prendre soin de cette personne, lui suggérer des formations, lui donner une place, etc.

Il est sûr qu'une fréquentation et une méditation de la Parole importent pour tous les ministères et les agents pastoraux, ainsi que les fidèles ! Mais c'est vrai aussi de la prière personnelle et communautaire, qui a des particularités, sinon du témoignage et de la parole de Salut, ou de la transmission de la foi.

La synergie avec les MI d'acolyte et de catéchiste, et tous ceux qui collaborent à ces missions au quotidien, est importante, pour une fructification mutuelle.

Un exemple concret a émergé dans notre groupe, celui d'Annie qui va animer la prière par le biais de RCF Pays d'Aude avec une autre laïque : il s'agit d'une forme de partage de la Parole, mais dans un cadre priant, au sens où la séquence fera se succéder le Notre Père, la lecture d'un texte d'Évangile et son commentaire.

. Dans les mouvements d'action catholique :

Pour l'accompagnement spirituel des équipes d'Action catholique mis en œuvre par des laïcs formés, le lien entre la vie avec Dieu, l'existence personnelle et la Parole agissante se discerne au plus près du quotidien par les relectures de vie.

Nous avons aussi noté une pratique liturgique de l'Action Catholique Féminine : après l'Évangile, chacune peut prendre la parole, c'est cet échange qui prend la place d'une homélie. Il y a aussi la pratique de la « Messe qui prend son temps », notamment par les Jésuites à Paris : l'Évangile est expliqué et mis en perspective avant sa lecture par le prêtre, une pratique très riche pour l'appropriation de la « lecture », notamment adoptée par les jeunes de MAGIS.

On peut songer aussi à la *lectio divina* proposée aux laïcs dans les Tiers-ordres, avec une dimension de prière.

À Fondacio, lors des forums de Jeunes, l'équipe liturgique est constituée de jeunes qui, la veille de la prière du matin qu'ils animent, méditent et commentent entre eux la parole de Dieu qui sera proclamée le lendemain, puis prient les uns pour les autres, notamment pour celles et ceux qui la liront...

Autant de pratiques mixant la méditation de la Parole de Dieu et la prière personnelle et communautaire, sinon la liturgie.

F. Points de vigilance

Un des points majeurs est en lien, à notre sens, avec l'élargissement de la mission du lectorat tel qu'il apparaît dans le rituel de Tournai.

- L'articulation avec le ministère de catéchiste

Elle devra se faire dès la formation, mais aussi par des lettres de mission précises, selon le discernement concerté des communautés, pour éviter les confusions et superpositions, ou absorption pure et simple. L'usage permettra sans doute d'affiner les choses, dans une souplesse de bon aloi.

- Dans nos mouvements, nous avons à cœur l'idée que "tout le monde peut prendre la parole"

Il nous semble hautement souhaitable, notamment dans la perspective de la conversation spirituelle, mais pas seulement, que, de peur que ce ne soit pas que la personne instituée qui ait "droit à la parole", le « lecteur » ou la « lectrice » institué(e) sollicite une participation du plus grand nombre.

- Un ministère tranquille ?

Un dernier point de vigilance sera d'éviter qu'on considère le lectorat et l'acolytat comme des ministères « tranquilles » en regard du ministère de catéchiste, réputé plus « actif » et « multiforme », en raison de l'enracinement liturgique spontané de ceux-ci.

VI CONCLUSION PARTIELLE

La place de la lectrice ou du lecteur n'est pas seulement la bibliothèque ou le chœur ! C'est bien l'Évangile qui est au centre de ce ministère : il s'agit de replacer la Parole de Dieu au centre de la vie, au centre de l'Église, et de nos actions, de nos choix pastoraux et ecclésiaux avec enthousiasme et audace. Repérer dans les mouvements d'Action catholique et associations de fidèles des personnes, sinon communautés religieuses, ayant un tel charisme est l'une des pistes pour accroître la diversité des lectrices et lecteurs institués.

Enfin, nous avons tous la « charge mentale » d'aider à faire comprendre la question des ministères et de leur actualisation dans nos mouvements et associations de fidèles respectifs.

VII RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU MINISTÈRE INSTITUÉ DE LECTEUR

A. Ressources magistérielles

. Le **Motu Proprio *Ministeria Quaedam*** du Pape Paul VI, 15 août 1972

. Le **Motu Proprio "*Spiritus Domini*"** du Pape François, 10 janvier 2021

. **La Lettre de François au cardinal Luis F. Ladaria**, 10 janvier 2021

. **Rituel d'institution du lectorat**, séminaire de Tournai (Belgique) "TOURNAI-Rituel du lectorat.pdf"

B. Ressources théologiques

. F.-X. AMHERDT, « Points d'attention pour la mise en œuvre des récents Motu proprio *Spiritus Domini* et *Antiquum ministerium* », revue NRT 144-3 (2022), p. 407-423. (FxA)

. A. JOIN-LAMBERT, A. HAQUIN : « Lectorat et Acolytat pour les femmes : Transformer une évidence en opportunité pour l'Église », revue NRT 143 (2021), p. 256-265. (JIH)

. A. JOIN-LAMBERT, « Du sermon à l'homélie : Nouvelles questions théologiques et pastorales », revue NRT, 126 (2004), p. 68-85. (JI)

. Colloque de l'ISPC, « Instituer de nouveaux ministères, une urgence missionnaire », 17-19 février 2025. (Ispc)

. Journée pastorale EcclesiaLab, Louvain la Neuve, « Des ministères institués au service des Églises locales », 30 janvier 2025. (JpEL)

2) Le ministère institué d'acolyte

Une plaisanterie, qui n'en était pas une au fond, nous a vite mobilisés : mais où sont les « acolytes anonymes » ? Nous étions très curieux de le découvrir !

I DE QUOI PARLONS-NOUS ?

De même que le ministère de lectorat, l'acolytat a constitué longtemps un « ordre mineur », donc une étape vers le sacerdoce. Le Motu proprio *Ministeria quaedam* (1972) de Paul VI l'institue en tant que « ministère laïc ». Mais il n'avait encore été conféré qu'à de rares laïcs quand le Motu Proprio *Spiritus domini* du Pape François en a élargi l'accès aux femmes, le 10 janvier 2021. Nous ne revenons pas sur les fondements de ce choix d'élargissement, évoqués pour le lectorat.

A. La définition succincte du ministère institué d'acolyte

Acolytat : (du grec *akolouthos*, « assistant, serviteur, compagnon ») ce ministère recouvre *stricto sensu* le service de l'autel²⁷, c'est-à-dire l'assistance au prêtre et au diacre à l'autel durant l'eucharistie. C'est à l'acolyte que revient de préparer et de déplacer les vases sacrés, d'assurer le rite du *lavabo*²⁸, sinon d'entourer le porte-croix en portant les cierges. Il est enfin, par excellence, le ministre extraordinaire de la communion, ne la distribuant donc qu'en cas de nécessité.

B. Un ministère qui dépasse la fonction proprement liturgique

Aux termes du rituel est signifiée une portée plus large du ministère d'acolyte :

« C'est le même corps du Christ que vous servirez, lorsque vous aiderez le prêtre, le diacre à distribuer la communion. Par ce service de l'eucharistie (en grec : action de grâce) l'acolyte contribue à la croissance et à l'unité de l'Église en permettant au plus grand nombre de se nourrir du pain donné pour la multitude ».

²⁷ Ce sont les tâches que remplissent couramment les servants de messe, garçons et filles.

²⁸ L'acolyte apporte l'eau avant la présentation ; au moment du lavement des mains, il verse l'eau sur les doigts du président. Après la communion il lui présente le manuterge pour la purification du calice.

La vie même du ministère doit porter témoignage de son charisme configuré en ministère institué : « *Il est demandé à l'acolyte de faire de sa vie une offrande spirituelle qui plaise à Dieu* ».

Le symbole prescrit pour le rite est la transmission du pain et de la coupe de vin. Comme pour le lectorat, le rite de ce sacramental est important pour manifester la différence d'avec un simple service ponctuel, et pour soutenir ce ministère par la bénédiction de Dieu. (réf Fx1A)

Par ailleurs, l'acolyte doit s'attacher à ce que « *les fidèles soient formés à la prière et participent de façon active et consciente à la célébration commune du Dieu vivant* » (rituel).

II UN MINISTÈRE ENRACINÉ DANS LA TRADITION CHRÉTIENNE DES ORIGINES

À maintes reprises les Écritures mettent en scène Jésus conviant des serviteurs, voire ses disciples, à s'investir dans le service de la table ou du repas. Il initie également ces derniers à la prise de conscience comme à l'accueil de la présence divine.

L'évangéliste Jean (2, 1-11) montre ainsi Jésus faisant coopérer les servants de Cana à la transformation de l'eau en vin : « *Jésus dit à ceux qui servaient : « Remplissez d'eau les jarres. » Et ils les remplirent jusqu'au bord. Il leur dit : « Maintenant, puisiez, et portez-en au maître du repas. Ils lui en portèrent* ». Il fait aussi contribuer ses disciples à la distribution des pains multipliés par ses soins pour les besoins de la foule : « *Donnez-leur vous-mêmes à manger* ». Il les appelle enfin aux préparatifs de la Cène. Ainsi dans Matthieu (26,17-19) : « *Le premier jour de la fête des pains sans levain, les disciples s'approchèrent et dirent à Jésus : « Où veux-tu que nous te fassions les préparatifs pour manger la Pâque ? » [...] Les disciples firent ce que Jésus leur avait prescrit et ils préparèrent la Pâque. »*

Jésus invite régulièrement les disciples à se retirer dans la montagne, mais aussi au secret de leur chambre pour prier le Père comme il le fait lui-même, et il leur enseigne le « *Notre Père* ». Quant à l'évangéliste Jean (15, 15) il nous enseigne la proximité du Christ envers ses serviteurs, dont il fait des amis.

Pour finir, dans sa première lettre aux Corinthiens (4, 1-5), Paul rappelle la relation de confiance et la dignité demandées aux auxiliaires du Christ : « *Frères, que l'on nous regarde donc comme des auxiliaires du Christ et des intendants des mystères de Dieu. Or, tout ce que l'on demande aux intendants, c'est d'être trouvés dignes de confiance* ».

III LA VISION DE NOTRE GROUPE DE TRAVAIL

La question posée pour l'acolytat est semblable à celle posée pour le lectorat, sauf qu'il s'agit là de l'attention portée à la **communion eucharistique comme telle**.

Dans le cadre de la mission confiée à notre groupe de travail autour de la « *place des femmes et des hommes en Église* », nous avons considéré le fait que femmes et hommes y soient considérés près de l'autel avec une égale dignité comme particulièrement important.

C'est à ce point de vue que le développement du ministère d'acolytat accessible à l'un et l'autre sexe, en confortant la place égale de tous les baptisés dans la liturgie, pourra favoriser la coresponsabilité entre laïcs « *femmes et hommes* ». Il colorera différemment, enfin, la coopération différenciée globale entre laïcs et clercs dans une dimension plus synodale.

A. Une cohérence globale à percevoir

Il convient de souligner à ce titre qu'il est d'autant moins légitime d'opérer une distinction entre hommes et femmes que le rôle de l'acolyte est aussi (et peut-être même, essentiellement), de porter la communion à ceux qui sont absents des liturgies eucharistiques pour diverses raisons. On peut entendre son rôle comme celui d'un trait d'union, près de l'autel, donc dans le chœur, entre les présents et les absents, signe de communion fraternelle.

B. Ministère de présence et de mise en présence

Plus généralement, il nous est apparu, en regardant la vie de nos mouvements et associations, que la mission des acolytes touche en profondeur à la vie spirituelle en leur sein, comme dans celles des communautés ecclésiales en général. À notre sens, une telle mission traduit leur vocation à préparer les consciences à la présence divine tout en invitant à la prière personnelle et communautaire.

Nous souhaitons mentionner, dans la même perspective, la dimension de l'œcuménisme : celui-ci est issu de la reconnaissance que la communion est un appel lancé par le Christ concernant toutes les confessions : « *Que tous, ils soient un* ». Le soin mis à la participation de baptisés d'une autre confession lors des eucharisties, à la qualité de liturgies et de prières œcuméniques, sinon la possibilité donnée à l'intercommunion nous semble relever aussi des préoccupations de l'acolyte, sans occulter ni lisser les différences des approches théologiques et des pratiques confessionnelles.

IV LE MINISTÈRE D'ACOLYTE COMME INNOVATION MAJEURE ET PROMETTEUSE EN ÉGLISE

A. Éléments de contexte et enjeu de l'acolytat

Nous constatons la réalité connue d'usages paroissiaux surprenants qui, depuis peu, ont cru devoir écarter toutes les baptisées de l'autel, et les exclure de facto de son service. Nous considérons à cet égard que la collation²⁹ publique aux femmes du ministère de l'acolytat contribuera à récuser clairement toute identification indue du « sacré » et de la « masculinité ».

Par ailleurs, l'enjeu de la visibilité des femmes dans l'action liturgique est en jeu.

Céline Béraud fait en effet remarquer qu'en Église catholique romaine, en matière liturgique (notamment pour l'eucharistie), les femmes agissent le plus souvent en amont : dans l'entretien et préparation des lieux, des vêtements, linges et objets liturgiques (nettoyage, fleurissement, tâches en sacristie), ou encore, la préparation des fidèles aux sacrements. Quand la célébration rituelle s'amorce, elles rejoignent habituellement les coulisses et/ou se fondent dans l'assemblée.

Un autre élément contextuel joue encore : durant l'eucharistie, l'on s'aperçoit que, selon les paroisses, voire selon le prêtre qui préside l'eucharistie dans une même paroisse, les femmes sont admises à distribuer la communion, ou non. Tout au plus peuvent-elles alors l'apporter à des personnes restant à leur place dans la nef, voire, à l'extérieur du lieu de culte, à l'aide d'une custode à des personnes empêchées de venir à l'église.

À ce point de vue, l'acolytat fait une norme de la place des femmes dans le chœur et à proximité de l'autel. Elles ne se voient plus privées du *munus* de sanctification, du seul fait de l'orientation antérieure de l'acolytat vers le sacerdoce ministériel, comme un simple degré, exclusion implicite que trahissait son accès réservé aux hommes, même comme ministère laïc institué, jusqu'à fin 2020.

B. Points focaux autour du champ ministériel

« *Par ce service de l'eucharistie (en grec : action de grâce) l'acolyte contribue à la croissance et à l'unité de l'Église en permettant au plus grand nombre de se nourrir du pain [...] donné pour la multitude* » : cette formule du rituel, nos lectures bibliques et théologiques, nos échanges en GT2 nous conduisent à comprendre un tel ministère comme un ministère de présence : ministère de présence aux membres de l'assemblée célébrant la messe, et aux personnes des parvis et des périphéries, mais aussi, ministère du souci de la mise en présence des créatures humaines et du Dieu Trois en Un.

Instituer un ministère de l'acolytat conduit ainsi à souligner la valeur de tous les services, fussent-ils modestes, et des actes visant à signifier la présence du Christ, et, plus largement, à ouvrir les consciences à la communion à la vie divine. Les acolytes ont à cœur d'inviter à la contemplation, à la prière personnelle et collective, à la relation à Dieu, à l'écoute de l'Esprit, et bien sûr, à l'eucharistie, au nom même de celle-ci.

²⁹ Le terme « collation » renvoie au verbe latin *confero* dont une forme verbale (dite « supin ») est *collatum* : c'est donc « le fait de conférer ».

En écho à la présence divine au cœur du monde, le ministère d'acolytat participe ainsi d'une mission de Révélation spécifique, différente et complémentaire de celle du lecteur et du catéchiste.

Nous nous avisons qu'il arrive souvent à nos mouvements et associations d'y être associés, en leur sein, déjà, car nos membres ne sont pas tous cultivés chrétiennement ou messalisants. Nous leur permettons petit à petit de nouer ou renouer avec une vie spirituelle : en ouvrant nos journées par une prière, en intercédant, en témoignant de notre intimité avec le Christ et de ses fruits.

Mais aussi auprès de divers publics dits « périphériques » : pour certains mouvements, ce seront des personnes en prison, hospitalisées et/ou en grande précarité ; pour d'autres, ce seront des jeunes issus de familles déchristianisées ou déchirées, victimes d'addictions variées ; pour d'autres encore, des personnes divorcées engagées dans une nouvelle union, ou encore des personnes d'orientation sexuelle ou d'identité sexuelle diversifiées.

C. L'acolytat comme parent pauvre des MI

Nous nous rendons compte, en étudiant le ministère de l'acolytat, qu'il est emblématique d'une mutation majeure à accomplir en Église, ce que confirment les journées pastorales et colloques récents auxquels nous avons participé à Louvain (JpEL) et à Paris (Iscp) : en effet, le ministère d'acolytat y apparaît un peu comme le parent pauvre des trois MI ouverts aux baptisés qui en ont le charisme, sans plus de distinction de sexe.

La formation aux rites concrets vécus à l'autel durant la liturgie est moins fréquentée : seuls les servants de chœur, les prêtres et les sacristains sont mobilisés. Beaucoup de femmes adultes ne s'en ont jamais approchées. Et l'expert reconnu en ce domaine est le prêtre, sinon le diacre, non le laïc.

Par ailleurs, l'acolytat est référé essentiellement à l'eucharistie. Penser le ministère d'acolyte sans le limiter à une assistance de faible portée, dans le cadre cultuel eucharistique, est d'autant plus délicat que sa fonction et son appellation même renvoient à une notion subalterne (= servants). L'acolyte paraît dans ce contexte d'autant plus humble et inférieur qu'un enfant peut jouer ce rôle, et que le prêtre peut tout aussi bien se passer d'« aide » quand elle n'existe pas.

Tout se passe un peu comme si ce ministère de « communion » était à la fois enrichi et ennobli, mais aussi limité dans sa portée, par la manière de vivre habituellement, sinon de penser la place du sacrement de l'eucharistie comme « *source et sommet de la vie chrétienne* ».

Ce sacrement est tout entier référé au geste du Christ à la Cène. Mais ne rapporter celui-ci qu'à sa présidence par le prêtre qui, en vertu de son « pouvoir sacré », accomplit à l'autel le « sacrifice » parfait peut faire du chœur, non seulement le lieu par excellence de l'union à Dieu Père, Fils et Esprit, mais son lieu unique... Non sans faire du prêtre l'acteur principal, voire unique, de ce mystère (dans l'idée, aujourd'hui abandonnée, des messes basses). Or c'est toute l'assemblée qui « célèbre », ce n'est pas le prêtre seul, et Dieu ne se manifeste et ne se donne pas seulement par l'eucharistie. Attention au « tout liturgique » !

Il est intéressant, à cet égard, de constater qu'à Turin, où se forment en ce moment des MI dûment appelés par l'évêque du lieu, le seul ministère pour lequel existe une quasi parité d'hommes et de femmes cheminant vers la collation est celui d'acolytat (les autres étant à large majorité féminine, surtout le catéchistat).

D. Une culture chrétienne à transformer

Conformément à la vocation des laïcs dans l'Église, il s'agit de tenir compte également des besoins du monde sécularisé rompu à la coopération professionnelle entre femmes et hommes, dans lequel est insérée l'Église, qui se doit d'y être en sortie. La figure d'un rite à présent accompli en présence de femmes et d'hommes reconnus à parité pour leur charisme d'acolyte résonnera moins comme une bizarrerie d'un autre âge aux yeux de tous.

Ceci invite enfin à penser de façon plus unifiée la liturgie, le témoignage et la diaconie, en se souvenant du double geste de Jésus à la Cène (rompre le pain et bénir la coupe, mais aussi laver les pieds des disciples), qui se conçoivent souvent comme juxtaposés, sinon dissociés. Or, c'est le cœur même de la dynamique portée par le pape François dans la vision qui est la sienne de l'identité missionnaire de l'Église, en conformité directe au commandement de l'amour de Jésus-Christ. Ce dernier n'avait jamais posé le geste de la Cène comme une célébration purement privée entre « parfaits » réfugiés dans la chambre haute par peur des menaces du monde extérieur.

V POUR UNE MISE EN ŒUVRE ADÉQUATE

A. Question des profils de ministres institués « acolytes » (abréviation « a. »)

En lien avec ce qui précède et avec nos expériences en mouvements, il nous apparaît, que l'acolyte a reçu un charisme se manifestant en lui par le goût et le sens spontané et profond de la prière personnelle et collective comme relation à Dieu, et aussi du Pain de vie comme aliment du corps ecclésial. « *Prenez et mangez-en tous, ceci est mon corps livré pour vous, ceci est mon sang versé pour en signe de l'Alliance Nouvelle et Éternelle* » : l'acolyte est profondément habité de l'Alliance Nouvelle et Éternelle comme dons divins offerts à tout un chacun. Il est appelé à en être contagieux, par débordement.

. Un témoignage sera ainsi rendu par l'a. :

- Il est demandé à l'acolyte de faire de sa vie « *une offrande spirituelle qui plaise à Dieu* »³⁰.

- « *Sans prendre pour autant la forme d'un vœu, l'accord à devenir acolyte constitue une forme d'engagement, reconnu dans l'institution, à une vie chrétienne* ».

- « *Par sa vie de prière, par l'ouverture aux autres et notamment les humbles³¹ auxquels le Royaume de Dieu est promis, par la simplicité de vie* ».

- L'a. est appelé à « *être pour tous un exemple de dignité et de respect, porter un amour sincère au Corps mystique du Christ (Peuple de Dieu), en particulier aux plus faibles : permettre aux pauvres et aux souffrants d'approcher la table du Christ* » (Motu proprio *Ministeria Quaedam*, Paul VI, 1972).

Ces formules disent quelque chose du profil des ministres, mais aussi des exigences posées par l'institution, corollaires du caractère stable de l'institution de l'a.

Le discernement des futurs ministres, selon nous, devrait tenir compte d'un charisme personnel du côté de la communion avec Dieu et de la relation à lui.

- Il nous semble qu'un des volets de ce ministère serait l'accompagnement spirituel des baptisés avançant dans leur vie de foi (qu'on peut envisager aussi d'instituer comme un ministère spécifique : à suivre).

Les profils intéressants nous semblent ainsi les personnes engagées de longue date dans la vie chrétienne et dans le compagnonnage avec les chercheurs de sens et de souffle, qui ont conscience du passage délicat d'un intérêt premier vers l'initiation à la vie chrétienne, la pratique des sacrements et l'insertion ecclésiale durable.

La référence à la Parole de Dieu comme Écriture, mais aussi à toutes les attitudes et témoignage de vie du Christ dans son ministère terrestre nous apparaissent solidaires, à ce point de vue.

B. Question de l'appel

Comme toute innovation pastorale, l'entrée des ministres institués dans les communautés ecclésiales sera délicate. Cela devrait conduire à une nécessaire prudence dans la mise en œuvre de l'appel, en particulier pour l'Acolytat. En effet la fonction d'acolyte peut apporter de la confusion, au regard des diacres qui en ont reçu la formation ce qui amènera donc à clarifier les rôles de chacun.

Il faudra innover dans la manière de définir les missions et d'y associer les communautés. Pour éviter le piège d'un nouveau cléricalisme l'appel au ministère de l'acolytat suppose une véritable participation de la communauté. L'évêque enfin doit envisager la mission précise en étroite collaboration avec la communauté à laquelle le ministère sera destiné³².

Prévenir le cléricalisme demandera également que les nouveaux ministres acolytes ne soient pas placés à part de la communauté, voire au-dessus, notamment des laïcs qui exercent déjà une mission pastorale régulière, y compris pour le service de l'autel et la distribution de la communion. Rassembler ces laïcs avec

³⁰ A. JOIN-LAMBERT : « Lectorat et Acolytat pour les femmes : Transformer une évidence en opportunité pour l'Église » (JiH) et « Modèle de l'homélie », in NRT 143 (2021) p. 256-265.

³¹ Cette expression est intéressante : le groupe de travail se demande si elle renvoie à l'option préférentielle pour les pauvres. Il y apporte son commentaire en fin de document.

³² C'est déjà le cas, par exemple, pour les SGDF engagés depuis quelques années dans une réflexion avec l'épiscopat sur le statut des ministres exerçant la fonction d'aumôniers du mouvement.

les clercs et les nouveaux ministres institués fera vivre la communauté dans la diversité des charismes et des états de vie.

C. Question de la formation : conjuguer les formations spécifiques aux mouvements et celles destinées aux acolytes

Pour le ministère d'acolyte, la formation commune, sinon mutualisée entre paroisses et mouvements, est capitale, afin d'élargir la perception du ministère de présence et de communion qui est le sien, de sorte que la multitude soit nourrie.

En tant que mouvements et associations, nous organisons de fait de nombre de formations spécifiques pour accompagner l'itinéraire spirituel de nos membres (voir les exemples ci-après non exhaustifs). Ces formations constituent un terreau sur lequel pourraient se greffer les formations plus spécifiques destinées aux futurs acolytes. Voici quelques exemples de formations déjà mises en place dans les mouvements et associations, en termes de théologie et de vie spirituelle :

L'Emmanuel propose de nombreuses formations et retraites autour de la vie dans l'Esprit et de l'écoute comme du discernement spirituel.

De nombreuses congrégations, dont les jésuites, forment à l'accompagnement spirituel.

Les accompagnateurs spirituels à Fondacio bénéficient de modules de formation sur l'éveil et l'accompagnement vocationnel. Les cycles de webinaires de formation des responsables, voire une session telle que « En colère, déçu par l'Eglise je pars, je reste » proposent aussi des aperçus et des exercices de discernement ignatien, de même que les journées « Décider en couple ».

L'animation spirituelle selon la foi catholique est une responsabilité pleine et entière de chaque responsable) SGDF (groupe, territoire, accompagné par un aumônier qui participe pleinement aux activités scoutistes. Pour les assister, des laïcs nommés *Cleophas* sont, pour l'essentiel de leur temps, dédiés à l'animation des temps spirituels et à l'éveil aux sacrements. Ils reçoivent à cette fin des formations spécifiques, proposées chaque année dans les territoires ou au plan national.

D. Points de vigilance

Si l'acolytat n'est pas destiné qu'à un service dans la paroisse, il importe qu'il soit, comme ministre institué, relié à une communauté ecclésiale (paroissiale, voire inter paroissiale, ou diocésaine), qui l'envoie.

Ceci nécessite pour lui de travailler en commun avec les autres ministres « de facto », et en synergie avec les ministres institués, en harmonie avec les ministres ordonnés (exercice en pluri- et inter-ministériarité) sans s'en tenir seulement aux actions les plus convenues telles qu'elles sont assumées par les servants d'autel et les SEM.

VI RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES POUR LE MINISTÈRE INSTITUÉ D'ACOLYTE

Les références sont identiques à celles utilisées pour le lectorat, hormis l'article de la NRT relatif à l'homélie.

3) Le ministère institué de catéchiste

Le ministère institué de catéchiste, que nous proposons d'appeler « catéchistat » (voir l'introduction générale de notre propos), a été institué en troisième lieu par François, en mai 2021³³.

Il s'agit d'une création comme telle.

De fait, quatre différences s'y manifestent face aux deux autres ministères institués en janvier 2021.

- . Le catéchistat n'a pas constitué un degré dans le parcours menant un laïc vers le sacrement de l'ordre.
- . Son institution peut s'appuyer sur un document d'ampleur publié un an auparavant, le Directoire pour la catéchèse (DpC), qui permet d'en mieux cerner les contours, les attendus et les exigences concrètes.
- . Le catéchistat n'a pas son assise première dans la liturgie. Pour autant, on l'a vu, le lectorat et l'acolytat peuvent s'affirmer comme des « ministères de présence » et de « sortie missionnaire au bénéfice de tous », en référence, notamment, à la multiplication des pains, sur l'herbe, pour une foule de cinq mille « hommes ».
- . Le catéchistat prend place dans un paysage missionnaire complexe où coopèrent des clercs et des laïcs, dans des situations et rapports variés, de façon différenciée, à la fois dans le domaine catéchétique et dans le domaine de la conduite de communautés locales :

- D'une part, ce sont **les clercs, évêques et prêtres** qui sont responsables ès qualité de l'annonce de la foi et de l'initiation chrétienne (DpC, 5) ; en paroisse, ils sont impliqués au premier chef.
- D'autre part, **quatre catégories d'acteurs de la « catéchèse », c'est-à-dire de l'initiation chrétienne**, sont actives au plus près du terrain : les laïcs « parents catéchistes », bien souvent des mamans, pour les enfants et jeunes d'âge scolaire ; des enseignants et intervenants, là où l'annonce de la foi reste possible en classe (et pas seulement le « fait religieux »), presque toujours des laïcs, désormais ; les acteurs chargés du « catéchuménat », clercs et laïcs, pour des adultes demandant le baptême ; les membres et responsables des services de catéchèse diocésains et nationaux, clercs et laïcs.
- Par ailleurs, **des laïcs, femmes et hommes**, occupent des fonctions pastorales de « catéchistes » dans des contextes initiaux de mission ad gentes, en Afrique et en Amérique latine. Ces fonctions ont été et sont encore capitales pour l'animation des communautés locales. Mais ce champ pastoral est aussi en évolution, entre les missions remplies au départ pour faciliter l'inculturation de la foi et celles occupées en ce moment même, alors que l'implantation ecclésiale a notablement progressé et que les fidèles sont devenus nombreux. Les défis locaux ont changé.

Ce dernier usage n'est pas bien connu dans d'autres ensembles géographiques, notamment en Occident, même s'il y a des exemples en Suisse et en Allemagne d'acteurs de la pastorale rémunérés, occupant des missions de catéchèse, et aussi de conduite pastorale.

Il est donc important de mesurer ce qu'a de spécifique l'institution par le pape François d'un ministère laïc de catéchiste qui ne coïncide ni ne se confond avec aucun des cadres ci-dessus cités.

Nous allons suivre le plan adopté pour la première partie du document et les sous-sections de la deuxième.

I DE QUOI PARLONS-NOUS ?

A. La définition succincte du ministère institué de catéchiste (mai 2021)

Catéchistat : ministère institué dont la nature est d'annoncer la Bonne Nouvelle du salut en Jésus-Christ à des personnes qui l'ignorent, parce qu'elles ne l'ont jamais entendue ou parce qu'elles n'y adhèrent pas ou

³³ L'on peut se poser la question d'un terme innovant comme « catéchète » pour éviter toute confusion avec le catéchiste actuel, dans toutes ses acceptions. Le pape François ne l'a pas souhaité, dont acte.

plus. C'est dans cet « état d'esprit » que les catéchistes partent « à la rencontre de ceux qui attendent de connaître la beauté, la bonté et la vérité de la foi chrétienne » (AM, 5) », en qualité de « témoin, maître et mystagogue³⁴, accompagnateur³⁵ et pédagogue qui instruit au nom de la foi », (cf. DpC, 113 et AM, 6), tout en étant des « communicateurs attentifs de la vérité de la foi ». (AM, 8).

B. Un ministère institué situé dans le cadre de la Nouvelle Évangélisation

. La référence-phare, pour saisir la mission propre au catéchiste, est celle d'EG, 164 :

« Sur la bouche du catéchiste revient toujours la première annonce : “Jésus Christ t'aime, il a donné sa vie pour te sauver, et maintenant il est vivant à tes côtés chaque jour pour t'éclairer, pour te fortifier, pour te libérer.” »

. Ce qui prime est donc la perspective de la « première annonce » ou « kérygme » :

« Elle est première au sens qualitatif, parce qu'elle est l'annonce principale, celle que l'on doit toujours écouter de nouveau de différentes façons et que l'on doit toujours annoncer de nouveau durant la catéchèse sous une forme ou une autre, à toutes ses étapes et ses moments ». (DpC, Présentation, p. 3)

Avec le catéchiste, « l'Église du XXI^e s. se dote d'une nouvelle figure pour l'Évangélisation », un processus qui s'effectue dans le cadre de la « responsabilité catéchétique des communautés catholiques ». (iM, 55)

Ses publics étant diversifiés (nous y reviendrons), ses cadres de missions suivent des modalités variées, à fixer par les conférences épiscopales en fonction des réalités locales. On saisit la volonté du pape de ne pas appliquer, là, des consignes uniformes, déjà très perceptible dans l'intitulé du *Directoire pour la Catéchèse*, expurgé du terme « général » (présent dans les documents-cadres précédents).

C. Des fonctions et compétences larges en Église

« La catéchèse [...] conduit à la connaissance de la foi ; initie à la célébration du Mystère ; forme à la vie en Christ ; enseigne à prier et introduit à la vie communautaire. » (DpC, 79)

L'étendue des compétences et habiletés engagées est soulignée :

« Compétences pédagogiques, humaines, spirituelles, théologiques et bibliques » [...] : le chapitre 4 du *Directoire sur la formation des catéchistes* est à lire comme un complément éclairant la figure du catéchiste. » (iM,60)

II UN MINISTÈRE ENRACINÉ DANS LA TRADITION CHRÉTIENNE DES ORIGINES

Jésus, porteur de la Bonne Nouvelle, proclame sans cesse la miséricorde divine, annonce la vie éternelle pour qui met sa foi en lui, réanime des morts pour le confirmer, et ressuscite lui-même d'entre les morts, ce qu'il atteste en apparaissant à ses disciples.

Le pape souligne combien le style d'enseignement et de formation qu'il destine à ses disciples durant son ministère terrestre est inspirant pour la mission du catéchiste :

³⁴ Le théologien M. Roselli parle du catéchiste comme d'un « sourcier de la grâce » (mR p. 74), en écho à Christoph Theobald (*Urgences pastorales du moment présent. Comprendre, partager, réformer*, Paris, Bayard, 2017, p. 317). La parole mystagogique initie à la manière dont la liturgie, mais aussi l'acte d'amour concret posé en conscience, tous deux vécus dans le lien au corps du Christ, concourent à la formation de l'être chrétien. Pour G. di Donna, le catéchiste, dans les célébrations liturgiques, a pour mission de « porter le disciple (= le catéchisé) sur la montagne » pour vivre avec lui une expérience « taborique » (rencontrer le Christ transfiguré, crucifié et ressuscité, en être transformé) (gD p. 50-51).

³⁵ Le texte latin du rite utilise le terme *comes* signifiant « qui va avec ». On peut le traduire par « compagnon ».

« Pour atteindre son objectif, la catéchèse accomplit des tâches qui ont un lien entre elles et s'inspirent de la manière dont Jésus formait ses disciples. [...] La foi en effet exige d'être connue, célébrée, vécue et faite prière. » (DpC, 79)

Certains présentent Paul comme la figure emblématique du catéchiste : il prend soin des communautés qu'il fonde et les porte dans sa prière. Il les aide à relire leurs réalités à la lumière de la Croix, non sans les exhorter à se configurer au Christ.

L'institution d'un tel ministère, et sa collation à des femmes comme à des hommes, sans les mettre à part du peuple de Dieu, est fidèle aux pratiques des origines de l'Église. On y reconnaît une diversité des charismes nommés comme tels, une mixité des missionnaires (femmes et hommes), alors même que certains types de mission peuvent être assumés en couple (Priscille et Aquilas), une pluri-ministèrialité enfin, avec des statuts de reconnaissance souples, différents du cadre strict *hiereis/sacerdotes*³⁶.

Pour enraciner l'institution d'un tel ministère ouvert d'emblée aux laïcs des deux sexes, le Mp AM, 1 prend soin de rappeler cette tradition, tout en la reliant d'abord au charisme et à la charge de « l'enseignement », l'écriture même de l'Évangile en faisant partie. La « communion de vie » traduite par le partage des biens est ensuite présentée comme « une caractéristique de la fécondité de la véritable catéchèse reçue ». À ce signe, on pourra reconnaître une bonne réception, mais sans doute aussi une bonne émission du message : il n'est pas question uniquement d'un savoir transmis, mais bien d'une transformation personnelle perceptible dans des comportements d'engagement concret.

Au § 2, le propos global est, clairement, de « rester fidèle à la Parole du Seigneur pour faire parvenir son Évangile à toute créature ». Ce paragraphe développe ainsi la notion de « service » dédié à « l'édification de l'Église » au sens large du terme, comme « diaconie indispensable pour la communauté ». Tout en utilisant l'expression « ministère de la transmission de l'enseignement des Apôtres », le texte précise que ce ministère a pu prendre « une forme plus organique, permanente et liée aux différentes circonstances de la vie ».

C'est alors qu'est introduite l'idée de « charisme personnel », avec sa fécondité propre, lui qui « a beaucoup favorisé l'exercice de [la] mission évangélisatrice ». Cette première mention, rapide, s'éclaire par une phrase du § 5 : « Éveiller l'enthousiasme personnel de tout baptisé, et raviver la conscience d'être appelé à accomplir sa mission dans la communauté, exige d'écouter la voix de l'Esprit dont la présence féconde ne manque jamais. »³⁷ Au § 3, une expression révélatrice se dégage, « la transmission et l'approfondissement de la foi », l'évangélisation restant un processus continu qui ne se restreint pas à la toute première annonce, comme le montre d'ailleurs la mission de Priscille et Aquilas auprès de Philippe, qui ne s'arrête pas à un premier contact. Une mention reprise de *Lumen gentium*, 33, au sujet des ministères laïcs aux origines, est enfin présente au § 6 : « Les laïcs peuvent de surcroît être appelés de diverses manières à apporter une collaboration plus immédiate à l'apostolat de la hiérarchie, à la manière de ces hommes et de ces femmes qui secondaient l'apôtre Paul dans la proclamation de l'Évangile, et qui peinaient lourdement dans le Seigneur. »

III LA VISION DE NOTRE GROUPE DE TRAVAIL

A. Éléments de lexique et de contexte

Nous l'avons rappelé en introduction : contrairement à l'acolytat et au lectorat, il n'y a pas à ce jour de néologisme en forme de substantif pour désigner le ministère institué de catéchiste. Nous trouvons important de préciser pourquoi nous avons trouvé utile d'en créer un (le catéchistat) pour sortir de la confusion.

En effet, le **catéchuménat** désigne le processus d'initiation chrétienne, envisagé du point de vue du futur baptisé (le catéchumène), et non la mission d'un ministre, quel qu'il soit. Les encadrants sont des hommes et des femmes laïcs, et des clercs³⁸. Le **catéchisme**, mot moins utilisé aujourd'hui, est à la fois une activité

³⁶ Au IV^e s., les prêtres chrétiens deviennent fonctionnaires de l'Empire en place des prêtres païens, et l'on leur applique les règles de pureté rituelle antérieures.

³⁷ On a pu nommer les charismes comme des formes concrètes de la *charis*, sinon la participation spécifique des chrétiens à la grâce, comme une incarnation et une individualisation de l'Esprit.

³⁸ Il existe aussi un mouvement catholique nommé Chemin néo-catéchuménal, dont les statuts ont été confirmés en 2006, reconnu par Jean Paul II comme un « itinéraire de formation catholique », à savoir une école de vie chrétienne catholique.

pastorale et la forme d'une initiation chrétienne (pédagogie) dispensée aux enfants et adolescents baptisés petits : « *On va au catéchisme* », ou « *caté* ». Autrefois, il y avait même un examen de catéchisme. Ce terme désigne enfin un type de traité dogmatique émanant du magistère, qui récapitule les « vérités à croire ». Celui qui fait à ce jour autorité pour l'ensemble de l'Église est le *Catéchisme de l'Église catholique (CEC)*, datant de 1992.

La catéchèse, enfin, est une mission de transmission et de formation de la foi qui mobilise toute l'Église, mais ne constitue qu'une partie des missions incluses dans celles liées au ministère institué de catéchiste. La « première annonce » y structure cependant déjà l'effort missionnaire à consentir au sein d'un monde où le christianisme se voit largement « exculturé »³⁹.

Mais le ministre institué qu'est le catéchiste est amené aussi, en certains lieux, à édifier l'Église locale dans son ensemble à divers égards, comme le font déjà des acteurs de pastorale en Afrique ou en Amérique Latine, dans une créativité locale saluée par le pape François comme prophétique. L'institution leur confèrera plus de visibilité et de stabilité, mais aussi leur suggérera un style missionnaire dépourvu de cléricisme.

C'est pourquoi nous avons trouvé bon de donner un nom spécifique au nouveau ministère institué de l'Annonce et de la transmission de la foi, celui de « **catéchistat** ». Cette appellation ne figure pas dans les documents de référence utilisés pour les travaux du groupe de travail, mais elle nous semble attirer l'attention sur la nouveauté envisagée et faciliter l'expression.

B. Points focaux : ce qu'il est permis d'espérer

Nous avons voulu honorer nous aussi dans cette section 3 le mandat confié par Promesses d'Église sur la question de la « place des femmes et des hommes en Église ».

Il nous semble qu'il y a dans le catéchistat des enjeux spécifiques de reconnaissance de la contribution des femmes, de l'œuvre de l'Esprit dans les baptisés (femmes et hommes), et de coopération non hiérarchique au service d'une mission capitale pour l'Église de notre temps.

Une question mobilisatrice

« Qu'est-ce la mise en place du catéchistat, comme ministère stable investi d'une mission clef pour l'Église, celle de l'évangélisation, changerait dans la communauté ecclésiale ? Autrement dit, qu'est-ce que cela apporterait, notamment dans le cadre diocésain et paroissial, pour la place des femmes et la reconnaissance de leurs charismes ecclésiaux, comme pour le développement dans notre Église catholique romaine d'une culture fructueuse de la « coopération entre hommes et femmes », permettant une vivification de la dynamique baptismale en général et l'ouverture du corps ecclésial à de nouveaux fidèles en particulier ? À quoi nous est-il permis de rêver alors ?

Voici ce qui nous est apparu :

Dans les paroisses où les femmes qui s'investissent ne sont pas reconnues, le ministère stable de catéchiste pourra contribuer à mettre ces femmes davantage en lumière, sinon à les fédérer en leur apportant de la reconnaissance dans une mission jugée centrale en Église : l'évangélisation.

Des formations à l'évangélisation données par des femmes et des hommes de terrain, en lien avec les catéchistes institués, pourront dynamiser l'élan communautaire et la relation vivante au Christ sauveur de tous les baptisés. Ces catéchistes institués pourront les initier, en lien avec les services de formation diocésains, alors qu'on les néglige souvent au profit de formations académiques sur des savoirs.

. Des figures de références pour une mission capitale

En donnant à d'autres baptisés qu'à des clercs de prendre part durablement à une mission capitale : l'Évangélisation, on offre aux nouveaux-venus dans l'Église comme aux fidèles des figures de référence et

³⁹ Spécialiste des religions, la sociologue Danièle Hervieu-Léger a théorisé dès 2003 l'« exculturation » du catholicisme en France comme perte définitive de son emprise sur la société (Catholicisme, la fin d'un monde. Bayard, 2003).

d'identification proches de tout un chacun, utiles notamment pour un rajeunissement des communautés, si des ministres sont institués jeunes et continuent de vivre une vie en plein monde.

. Une dynamisation missionnaire en termes d'Évangélisation

Pour le ministère de catéchiste, les mouvements de laïcs déjà au contact des périphéries et souvent amenés à accompagner des gens en délicatesse avec la vie chrétienne et la vie ecclésiale deviendront potentiellement des viviers de « catéchistes institués » afin de mieux transmettre la joie de croire : cela serait un enrichissement pour toute l'Église, comme en témoignent par exemple les Congrès Mission.

. Un renouvellement de la dynamique ministérielle en termes de pouvoirs

La présence incontournable et reconnue de laïcs, y compris des femmes, dans la mission ecclésiale centrale d'évangélisation est de nature à sortir d'une logique centrée sur la *sacra potestas*, dans une pluri-ministrialité en soi bien fidèle aux origines de l'Église (diversité des charismes, mixité de missionnaires, absence de *hiereis/sacerdotes* sur le modèle gréco-romain), tout en gardant la notion de coresponsabilité différenciée.

. Une marche ensemble d'essence synodale

L'institution du ministère de catéchiste représente une inspiration porteuse pour nos mouvements, autour de cette idée forte : « *Tout le monde peut s'exprimer, témoigner, être entendu sur la personne qu'il est, ce qu'il vit, face au mystère du salut, et en transmettre quelque chose de précieux à autrui* ».

Cette idée reste toutefois à creuser dans des espaces ouverts sur le sujet, l'évangélisation étant la mission commune, pour éviter que seule la personne instituée ait « droit à l'action et à la parole » - mais que le ministère institué permette justement *une participation à l'évangélisation du plus grand nombre* (c'est éminemment missionnaire, donc c'est synodal).

Pour finir, des catéchistes, « messagers du salut » formés dans nos mouvements et rompus à la coopération entre femmes et hommes pourraient exercer en paroisse, et des paroissiens venir apporter leur contribution dans les mouvements – ceci ouvrirait des latitudes pour inventer des façons de faire neuves, créatives et diversifiées, avec une mutualisation des pédagogies et des bonnes pratiques, en vue de l'annonce. C'est prioritaire, devant la désertion actuelle des baptisés, dans un contexte de sécularisation et de doute sur la légitimité de l'Église à témoigner de l'amour prévenant de Dieu.

IV. LE MINISTÈRE DE CATÉCHISTE COMME INNOVATION MAJEURE ET PROMETTEUSE EN ÉGLISE

A. Un cadre à géométrie variable qui fédère des énergies

Nous souscrivons à une préconisation stratégique et une compréhension non « supplétive » de ce ministère, dues à Isabelle Morel, même si la théologienne pourrait restreindre un peu le ministère catéchétique institué à la "catéchèse" comme initiation chrétienne aux enfants et adolescents :

« *On peut comprendre que le catéchiste institué l'est d'abord à l'échelle d'une responsabilité catéchétique diocésaine partagée, même s'il est possible ensuite de lui voir confier une charge plus locale, à l'échelle d'une paroisse, par exemple.* » (iM, 60)

« *Il ne s'agit donc pas pour [les clercs] de déléguer purement et simplement la mission catéchétique pour alléger leur propre charge, mais plutôt de susciter et fédérer les énergies autour de cette mission primordiale qui demeure également la leur* » (iM, 60).

Une synergie est souhaitable, mais à notre sens en termes de coopération entre MI catéchistes et clercs. C'est parfois lourd pour ces derniers d'avoir toujours un rôle d'impulsion. Mais leur rôle de « communion » garantit une harmonisation des processus communs et une unité dans les visées.

B. Une réelle coresponsabilité missionnaire

Dans les formulations du rituel, la dimension de co-responsabilité missionnaire est présente, le terme d'« association » et le verbe « coopérer » sont employés à côté de l'idée d'« aider », laissant entendre la complexité des postures à adopter, pour ne pas tomber dans la seule assistance ou suppléance au sens négatif du terme. **Il y a en effet des actions à engager que les clercs ne peuvent pas assumer souvent, par manque de temps et par manque de formation.** Le DpC en repère certaines.

« Les compétences à mobiliser sont liées à la variété des publics : âge, situations particulières (handicap, migration, marge). « Par “personnes à la marge”, nous entendons celles [...] vivant dans une situation de pauvreté et de précarité, [...] les réfugiés, les nomades, les sans domicile fixe, les malades chroniques, les toxicomanes, les prisonniers, les esclaves de la prostitution, etc. » (DpC, 279).

Nous en nommons d'autres, plus loin.

V. POUR UNE MISE EN ŒUVRE ADÉQUATE

A. Question des profils de ministres institués catéchistes

Dans les documents accompagnant l'institution du catéchistat comme ministère laïc, nous avons noté une insistance constante sur le thème suivant : un charisme personnel, entendu comme un enthousiasme manifeste, est requis chez le ministre que l'on se propose d'instituer catéchiste. Chargé de transmettre la Bonne Nouvelle, il ne va pas seulement être conduit à accomplir sa tâche de manière appliquée et formelle.

La question de l'idonéité à ce ministère précis nous paraît ici tout spécialement interrogée, au-delà de capacités intellectuelles ou techniques, voire « pédagogiques », puisqu'il s'agit, pour une part, d'enseigner.

Cet aspect-clef nous semble être globalement passé sous silence dans les réflexions dont nous avons eu connaissance, sauf à Turin, où le vicaire épiscopal chargé de la formation en a fait état avec profondeur au cours d'une journée pastorale sur les ministères institués au service des Églises locales, organisée à Louvain-la-Neuve le 30 janvier 2025 (réf. EIEL).

Quels seraient donc les critères à appliquer pour discerner des profils idoines de futurs catéchistes ?

. Divers critères spécifiques :

- D'après le Rituel, le catéchiste à instituer *doit déjà participer activement à la vie de la communauté chrétienne, et avoir notamment œuvré déjà en catéchèse de façon généreuse*. Animé d'un « véritable enthousiasme apostolique », rompu à la collaboration avec les clercs, il doit enfin être prêt à se former.⁴⁰

- Par ailleurs se retrouveront en lui « *des dispositions qui aident à mieux [faire] accueillir l'annonce : proximité, ouverture au dialogue, patience, accueil cordial qui ne condamne pas.* » (EG, 166)

. Une ouverture effective à l'action de l'Esprit (DpC, 113).

Pour cela, le futur catéchiste prend soin de sa vie spirituelle, possède une culture spirituelle et une ouverture, sinon une formation, à l'écoute de l'Esprit-Saint. La culture ignatienne du pape transparaît, qui renvoie ici au discernement des esprits et à l'attention portée aux « motions intérieures ».

⁴⁰ « Il est bon qu'[y] soient appelés des hommes et des femmes de foi profonde et de maturité humaine, qui aient une participation active à la vie de la communauté chrétienne, capables d'accueil, de générosité et d'une vie de communion fraternelle, qu'ils reçoivent une formation biblique, théologique, pastorale et pédagogique, nécessaire afin d'être des communicateurs attentifs de la vérité de la foi, et qu'ils aient déjà acquis une expérience préalable de catéchèse [...] Il est aussi requis qu'ils soient de fidèles collaborateurs des prêtres et des diacres, disposés à exercer le ministère là où cela sera nécessaire, et qu'ils soient animés par un véritable enthousiasme apostolique. » (AM, 8)

Le commentaire de notre groupe de travail sur cette insistance particulière dans le cadre du catéchistat : il faut reconnaître que la culture trinitaire n'a pas été très développée, souvent, dans les paroisses. Par ailleurs, un certain usage du terme « charisme personnel » en management est de nature à brouiller les pistes. Il y a enfin l'acception du terme dans les milieux du Renouveau charismatique, qui ne recouvre pas exactement le sens que lui prête François, le voyant comme pérenne et spécifié dans un champ apostolique particulier. Or ces mouvements se sont souvent lancés dans l'évangélisation, le domaine du « catéchiste institué » sans que les acteurs de cette pastorale y soient « appelés à vie ». Un discernement vocationnel sera à mener, là.

À titre de comparaison, nous avons pris l'exemple d'un être humain qui a un don artistique, tel Rostropovitch : jusqu'à la fin de sa vie, même diminué, il est resté de tout son être un musicien. Cela déborde de lui. Nous avons aussi noté qu'un charisme personnel, pris en son sens apostolique, s'exerce dans une certaine spontanéité et légèreté, il ne « coûte » pas à la personne, même si elle y consacre de l'énergie et s'y dépense. Elle n'en tire pas non plus orgueil.

Prévenir les risques d'abus spirituels et d'emprise dans le champ catéchétique est capital, au vu de l'inexpérience et de la fragilité des publics concernés - mais il serait dommage de ne pas tenir compte de l'insistance papale sur l'enjeu des charismes pour toute l'Église.

. Des précautions à prendre en amont pour prévenir le risque d'emprise

Marie-Jo Thiel rappelle volontiers que lors d'une conversion, l'on s'ouvre totalement au Christ. Un chrétien mal ajusté peut en profiter pour faire écran et rendre le catéchisé dépendant de lui, en s'arrogeant la place même de Jésus. En ce sens, Isabelle Morel rappelle que le catéchiste doit avoir conscience qu'il est important qu'il prenne soin de sa vie chrétienne avec d'autres, et ce, dans une réelle humilité. Nous parlons aussi de la nécessaire vigilance préventive : envoi peut-être en binôme ou en trinôme, refus des huis-clos.

. L'annonce du salut comme pratique mystagogique

Michele Roselli, vicaire épiscopal chargé de la formation à Turin, propose, quant à lui, une vision évocatrice des savoir-être et savoir-faire typiques du catéchiste : « *La foi chrétienne est Alliance, relation avec le Vivant, elle demande des catéchistes experts dans l'art du "savoir être avec" et dans l'art du "plongeon", des catéchistes qui pratiquent une pédagogie mystagogique, privilégiant l'immersion – dans les expériences, dans la vie telle qu'elle est, dans la communauté, dans le contexte social, dans les sacrements... –, pour reconnaître et écouter ensemble une Parole qui en dévoile le sens.* » (p. 70). Ou encore : « *Le catéchiste ressemble à un sourcier de la grâce – à la recherche des sources d'eau vive que l'Esprit continue à faire jaillir au cœur du monde* » (mR,74).

Tout ceci nous suggère qu'un *discernement est à mener au long de la formation puis après*, pour éviter que l'on n'institue des catéchistes permanents qui, hélas, fassent écran au message et combrent des carences de reconnaissance, au détriment des personnes auprès desquelles ils sont envoyés.

À toutes fins utiles, voici la traduction qu'a effectuée notre groupe de travail de ces indications pour le profil d'un(e) baptisé(e) qu'on se propose d'instituer catéchiste :

- Être profondément habité de la réalité du salut en Jésus-Christ et de l'importance de vivre de la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu, et en être contagieux.
- Être animé d'un amour profond et inconditionnel de tout être humain comme créature de Dieu. Voir tout un chacun comme le bénéficiaire potentiel du salut, en vertu de l'action de l'Esprit en « *toute personne de bonne volonté* » (cf. l'acte de foi de Vatican II, *Gaudium et spes*, 22). Cet amour pour chacun et pour tous est rendu plus indispensable encore par la diversité des publics rencontrés, souvent aux périphéries (nous revenons sur cette diversité au point C.)
- Croire profondément en la réalité de la Résurrection, être habité du désir profond d'ouvrir les personnes à l'espérance de celle-ci, dans une logique de proposition, donc sans prosélytisme, avec une totale gratuité.
- Accepter les limites de la condition humaine, pour soi et autrui, sans vouloir « marcher seul(e) » ni croire devoir « porter le monde ». Ceci suppose l'acceptation de l'altérité, de la finitude aussi comme partie intégrante de la condition humaine.

B. Question de l'appel

Sans revenir sur les indications fournies dans la première partie sur l'aspect vocationnel du ministère institué et sur le processus d'appel, avec la contribution potentielle des mouvements et organisations catholiques, voici ce qui concerne plus spécifiquement l'appel de catéchistes.

. Une expérience qui met en chemin

- Dans des mouvements d'Action catholique, des accompagnateurs spirituels des deux sexes sont déjà en charge de l'accompagnement de jeunes étudiants, de professionnels éloignés de l'Église, sinon de la foi, peu ou non « messalisants » et ce, à partir de la relecture de vie où l'on cherche les traces de Dieu dans sa propre existence. Ces accompagnateurs assument ainsi souvent une mission de première annonce personnalisée. Ils pourraient avoir un profil adéquat.

C'est le cas aussi dans des mouvements et communautés ouverts à un public large (Fondacio), et/ou exerçant une mission choisie d'évangélisation (Chemin Neuf, Emmanuel).

- Pour la pratique de la première annonce, des mouvements de jeunesse tels le MEJ, l'ACE, l'ACO, ACJF, la JIC, la JOC, les SGDF (avec les Cléophas), ou encore œuvrant avec des jeunes en difficulté, pour lesquels une pastorale chrétienne est développée (Apprentis d'Auteuil), ont des pratiques d'annonce de la foi adaptées à divers cas de figure, incluant même certaines fois une préparation aux sacrements de l'initiation chrétienne. Des animateurs y contribuant pourraient être de futurs catéchistes.

- Dans certains mouvements, la "première annonce" est une pratique habituelle, selon des modalités variées : cela va de l'évangélisation de rue (Emmanuel, Annuncio...) à l'organisation de camps ouverts à des non-croyants avec une proposition spirituelle attentive à respecter les convictions et les rythmes de chacun(e), dans des approches – et cela est bon – différentes les unes des autres (Fondacio, Chemin Neuf, DCC...). Ceux qui s'y consacrent ont des profils qui peuvent être prometteurs.

- Certains mouvements et organisations collaborent localement à l'évangélisation par le biais d'outils tels qu'Alpha, Message, en co-organisant des parcours (parfois avec des paroisses), et/ou en faisant la promotion active. Certaines initiatives d'évangélisation, comme en Alsace, mobilisent les mouvements et les paroisses, partant ensemble à la rencontre des personnes sur un territoire donné.

Parmi ces « missionnaires » préalablement formés, on pourrait repérer de futurs catéchistes.

. Un témoignage en actes plus qu'en paroles

Notre groupe de travail tient à signaler, enfin, la dimension évidente du témoignage de vie et des formes d'engagement dans des solidarités actives pour les plus démunis, les exclus et les enjeux planétaires (notamment climatiques).

Ceux-ci constituent comme une catéchèse en actes, mise en œuvre au nom de la dignité humaine, dans un acte de foi en celle-ci, même si l'on ne nomme pas Dieu explicitement. On peut les considérer comme une préparation à la réception de la Bonne Nouvelle : « *Voyez comme ils (s')aiment* ».

Les personnes engagées dans ces diaconies vivent en quelque sorte visiblement de l'Évangile. Leur façon d'évangéliser a déjà du sens (« le levain dans la pâte »).

Pour certains, un appel pourrait retentir pour mettre des mots sur leur expérience de salut à travers leur diaconie, et ainsi livrer, en certaines circonstances, une annonce explicite et assumée comme telle.

En résumé, beaucoup de types de savoir-être et de savoir-faire, ainsi que de types d'agir et de compétences, sont mobilisés dans le catéchistat. Ils ne correspondent pas forcément à un seul volet du charisme requis. Il faudra donc, dans l'étape d'appel, de discernement puis d'envoi en mission, bien ouvrir, mais aussi cadrer concrètement, par après, les formes et lieux d'exercice.

C. Question de la formation

La formation du catéchiste fait l'objet de du quatrième chapitre du DpC, dont voici le plan complet. Même s'il ne s'agit pas ici spécifiquement du catéchiste comme ministre institué, ces précisions sont utiles.

Chapitre IV. La formation des catéchistes

. § 130-132 Nature et finalité de la formation des catéchistes

- . § 133-134 La communauté chrétienne, lieu privilégié de la formation
- . § 135 Les critères pour la formation
- . § 136-150 Les dimensions de la formation
- . § 151-153 La formation catéchétique des candidats à l'ordre sacré
- . § 154-156 Centres pour la formation

La question d'un partage des expériences et des bonnes pratiques sera en tout état de cause à poser.

Nous pensons qu'il faudrait mettre en place une coopération entre services des vocations, services de formation et services de catéchèse, pour réfléchir à un dispositif qui sorte des approches antérieures, sur toutes les catégories considérées : vocations, modalités de formation « ordinaires », catéchèse, au sens classique du terme. Le dispositif turinois avec M. Roselli nous semble représentatif du changement à opérer.

La question du leadership comme conduite de communauté locale doit aussi être éclaircie. Si on la retient, des éléments de formation sont nécessaires, qui ne sont pas dispensés aux laïcs à l'heure actuelle. Des clercs en auraient largement bénéfice, aussi : conduite de projet, animation de groupes, plan d'action pastorale, pouvoir/autorité/service, etc.

D. Questions des exigences missionnaires concrètes

. La question du type de ministère

- « Un ministère du seuil ». Michele Roselli use d'une image parlante : le/la catéchiste se tient sur le seuil « hospitalier » de l'Église/église où il/elle accueille tout le monde, et dans le même temps sur les « seuils de la vie », au sens où il/elle fait les expériences humaines « *que tout le monde fait* » (mR, 75).

. Un « ministère de la présence »

Il s'agit bien sûr de celle de Dieu, une présence constante et réelle que le catéchiste connaît et reconnaît en toute personne, avant même qu'il ne s'approche d'elle, et quelle que soit sa vie (Ap, 19 : « Je me tiens à la porte et je frappe »). Le catéchiste a conscience d'être « précédé ».

Mais il s'agit aussi d'une présence bienveillante à chacun(e), là où il est, au nom de l'Église. Or nos sociétés mutent, et les approches de la vie et de la spiritualité se diversifient dans nos contrées occidentales ;

Elle pose, par ricochets, la question des personnes qui pourraient être instituées : enracinées dans la communauté chrétienne, certes, mais pas non plus et seulement confinées sur les bancs de l'Église, sans ouverture aux périphéries, et limitées par la peur de la différence...

. La question du public touché

On l'a vu, le DpC fait mention de publics particuliers auxquels on ne songe pas toujours (notre chapitre IV, B.). Il nous apparaît que ce panel doit être élargi encore, s'agissant :

. *des états de vie diversifiés* : « solos » (en célibat choisi ou non, en situation de parentalité ou non), « duos » (mariés, pacsés, en union libre, divorcés engagés dans une nouvelle union ; parmi les Africains, conjoints immigrés en situation de polygamie au pays, enfants issus d'unions brisées, recomposées).

. *des orientations et identités sexuelles* : parmi les « solos/duos » diversifiés, y compris mariés civilement, certains ne s'inscrivent pas ou plus dans le cadre hétérosexuel, peuvent vivre des dysphories de genre ; certains enfants ou jeunes à catéchiser sont élevés (voir mis au monde) dans des cadres homoparentaux.

. *du rapport initial à la foi chrétienne* : athées ou agnostiques, personnes d'une autre religion (juifs, bouddhistes, musulmans, animistes...), « recommençants », chercheurs spirituels, chrétiens d'une autre confession, éventuellement personnes issues d'une union interreligieuse ou avec des parents différents culturellement face à la religion...

. *du rapport à l'Église* : plus ou moins distancié voire conflictuel, suite à des expériences vécues (plus ou moins blessantes), dont des réalités pastorales tendues, des faits historiques graves et des scandales tels que ceux qui sont actuellement révélés, voire à une culture initiale anticléricale.

Eu égard à l'âpreté possible du réel et/ou à des dilemmes éthiques liés aux situations rencontrées, les catéchistes auront certainement besoin du soutien de leur Église diocésaine et/ou de leur mouvement, au

long cours. Un accompagnement de type « supervision » (au sens d'appui et de relecture en usage dans les pratiques thérapeutiques) sera requis pour de cas compliqués. On garde en mémoire aussi l'exécrable réputation faite au Christ et à ses disciples au motif de leurs « mauvaises fréquentations ». Les catéchistes peuvent ainsi ressentir la peine et la révolte de publics marginalisés, y communier même, eux dont ils découvrent et comprennent les défis et les souffrances. Ce n'est pas simple à supporter, dans la durée, surtout si de « bons chrétiens » s'en mêlent à leur façon....

Enfin, pouvoir partager sur ce type de mission sera précieux, bien sûr dans un contexte de confidentialité et pour protéger le for interne. Les catéchistes devront enfin bien intégrer les dispositifs protecteurs pour eux-mêmes et pour les personnes rencontrées, surtout dans des cas de fragilité psychique. Cela n'est pas toujours simple à ménager, quand les confidences, sinon révélations touchant à l'intime des personnes, demandant la discrétion et un lieu abrité des intrusions, s'invitent dans le processus.

E. Une dimension pastorale

Notre point introductif le suggérait : le grand nombre d'acteurs dans le champ de la catéchèse, au sens large du terme, demande au catéchiste institué de mettre en synergie des intervenants divers (avec un aspect pastoral et missionnaire large), tout en coopérant étroitement avec les clercs.

M. Roselli propose en ce sens de considérer le ministère de catéchiste comme « *un ministère non plus délégué (de-legato) mais relié aux autres (cum-ligato)* ». En ce sens, « *le ministère du catéchiste est un ministère de tisseur de relations et d'alliances* », exercé « *en synergie* » avec les catéchistes, les opérateurs-animateurs liturgiques, les agents de la pastorale familiale, les laïcs, le clergé, etc. (mR, 75). C'est vraiment inspirant, selon nous.

Il faudrait donc que les « catéchistes permanents » aiment et sachent tout spécialement fédérer les équipes de personnes assumant diverses missions touchant à la catéchèse (en fonction des besoins de la paroisse et des dons et appétences personnels de chacun(e)).

F. Points de vigilance

Des questions de frontières ministérielles se posent.

. Catéchistat vs lectorat et acolytat

- Quid de la préparation à la première communion ? Certains suggèrent que l'acolyte pourrait y contribuer ; en tout cas, il faudrait une synergie interministérielle, quand bien même l'acolyte ne préparait qu'au rite comme tel.
- La mystagogie dans le domaine liturgique : attribuée au catéchiste par Roselli, sur la foi des documents romains, ne reviendrait-elle pas à l'acolyte, comme « chargé de mission de liturgie » ? Il faudrait envisager des collaborations, *a minima*, et non des « chasse-gardées ».
- De quel ministère institué l'accompagnement spirituel et l'écoute relèveraient-ils ?

Pour notre groupe de travail, *accompagner des baptisés déjà initiés à la foi* entrerait plutôt dans le champ de l'acolytat, tandis que *accompagner des personnes découvrant la foi* entrerait dans celui du catéchistat.

Une thèse soutenue sous la direction de Christoph Theobald envisage, elle, un ministère spécifique de l'accompagnement spirituel comme tel. Mais doit-il se vivre juste avec une lettre de mission, voire se situer dans un cadre stable, à savoir, comme tel, constituer un autre ministère institué ? Le DfS pose la question ! Nous avons entendu aussi la suggestion d'un *ministère institué pour l'accompagnement des personnes en fin de vie*, fort intéressant et pertinent à notre sens, alors même que ce sujet fait débat.

. Catéchistat vs conduite de communauté locale

Il subsiste selon nous une ambiguïté sur la mise en lien du ministère de catéchiste avec le leadership pastoral. Pour éviter une certaine cléricisation, toujours possible par la concentration des compétences et des pouvoirs, il y aurait peut-être lieu de traiter la question de la conduite de communautés locales en tant que telle, *comme un ministère institué spécifique*, sans le penser toutefois dans une logique de pure suppléance.

Nous remarquons que les interprétations divergent d'ores et déjà selon les diocèses. À Liège, ce sont systématiquement des équipes qui sont investies de la charge curiale, non des individus. Turin va dans une logique similaire, formant des trios. Mais à Besançon, où l'on nomme pour 3 à 6 ans un délégué pastoral une paroisse sans prêtre (et parfois « avec ») la question se posera sans doute différemment (réf. JpEL). En tout cas, les profils de délégués pastoraux retenus et mis en place à ce jour n'entrent pas nécessairement dans la nomenclature prévue pour un « catéchiste institué ».

VI CONCLUSION PARTIELLE

Le catéchistat présente des traits spécifiques aussi passionnants qu'épineux. Il ne faudrait pas qu'il éclipse ou absorbe les autres ministères institués. Il vaut la peine de prendre en compte ses spécificités, tant il a vocation à s'adresser à des publics « exculturés » et diversifiés, surtout en ville, et/ou méfiants en ces temps de crise systémique, en lien avec la révélation d'abus anciens, mais aussi de dysfonctionnements continués en termes d'abus de pouvoir à caractère cléricale. L'annonce du salut et de la bonté radicale de Dieu, sinon même le sens du baptême, s'en trouvent évidemment troublés au premier chef.

VII RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES POUR LE MINISTÈRE INSTITUÉ DE CATÉCHISTE

A. Ressources magistérielles

Le *Directoire général pour la Catéchèse*, 23 mars 2020 (DpC).

Le *Motu proprio Antiquum ministerium* du pape François, du 11 mai 2021, qui institue le ministère de catéchiste d'emblée ouvert aux deux sexes (AM).

La « *Lettre aux présidents des conférences des évêques sur le rite d'institution des catéchistes* » (Prot. N. 627/21), 3 décembre 2021 (LP).

Rite liturgique *De institutione catechistarum (De l'institution des catéchistes)*, 3 décembre 2021 (DIC).

B. Ressources théologiques

Sept articles tirés de la revue *Lumen vitae* 2022/1 (vol. LXXVII, aux Éditions de l'Université catholique de Louvain :

1. Vincent JORDY, « Des espaces s'ouvrent pour un ministère de catéchiste », entretien avec Roland Lacroix et Joël Molinaro, p. 8-16. (vJ)
2. François MOOG, « Un ministère de catéchiste : propositions pour un discernement ecclésiologique », p. 17-27. (fM)
3. Gianandrea DI DONNA, « *Antiqua liturgia, antiquum ministerium* : la liturgie pour le catéchiste : attitude active et passive », trad. Marco Gallo, p. 41-54. (gD)
4. Isabelle MOREL, « Quel catéchiste pour le 21^e siècle ? », p. 55-63. (iM)
5. Michele ROSELLI, « Le ministère de catéchiste dans la diversité des acteurs de la catéchèse », p. 65-77. (mR)
6. Dominique BARNÉRIAS, Carla Justina DOS SANTOS NUNES, Antoine KIM, Tibo Albert KABORÉ, « Les catéchistes : quelques échos internationaux », p. 78-91. (dB)
7. Yves TANO, « Le ministère des catéchistes en Afrique de l'Ouest », à partir des Statuts du catéchiste titulaire du Burkina Faso et du Niger, Diocèse de Gaoua, p. 92-106. (yT)

Et les deux journées et colloque cités pour le lectorat (Ispc et JpEL, Louvain-la-Neuve).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le travail du GT 2 s'est voulu comme la traduction d'une forme de contribution des mouvements et associations à la transformation de l'Église, parmi d'autres, dans le sens formulé par le pape François. Une orientation qui se voit déclinée notamment, en écho à une très large consultation et à des débats approfondis, dans le *Document final du Synode sur la synodalité* (DfS). De façon toute particulière, et sous condition de leur mise en œuvre adéquate, qui s'affirmera et s'affinera au fil de concertations, relectures et ajustements, l'institution des ministères laïcs de la Parole de Dieu, de la Communion et de l'Annonce de la Bonne nouvelle du salut (lectorat, acolytat et catéchistat) se présentent à nos yeux comme la promesse d'un authentique renouveau ecclésial.

On l'aura ressenti à la lecture de ce livret, les membres du groupe de travail ont éprouvé un sentiment de joie à la découverte des potentialités existant dans les trois ministères institués, sans ignorer que d'autres formes de ministères sont aussi en débat dans l'Église universelle. Ils éprouvent d'ores et déjà que, sous cette modalité notamment, une coopération femmes/hommes authentique, mais aussi laïques /laïcs, clercs, dans les cadres de la pluri- et de l'inter- ministérialité, comme de la participation effective de tous, pourra doublement revivifier l'Église dans son identité fondamentalement missionnaire :

- Au travers du charisme du catéchiste, évangéliste : susciter activement chez nos contemporains le désir de suivre le Christ pour mieux connaître Dieu, et de façon plus intense, le goût de la vie chrétienne.

- Au travers des charismes de l'acolyte et du lecteur/trice : transmettre la joie de la Parole et de l'Eucharistie, aviver la faim et la soif de ce qui nourrit et abreuve pour toujours.

Par la grâce de ces trois charismes « contagieux » habitant des baptisés que l'Esprit a choisis, et dont l'Église reconnaît les dons spirituels au service du bien de tous, nous pouvons ainsi vraiment espérer que les capacités seront réunies d'animer ensemble une communauté dans les volets essentiels de sa vie de foi. Tout en nourrissant les engagements des uns et des autres, leur exercice enthousiaste concourra à honorer davantage le besoin de « liens qui libèrent », tellement mis à mal dans de nombreux lieux ecclésiaux affrontés à une crise à la fois culturelle et systémique.

Parvenu à cette étape de mise en forme d'une recherche collective, le groupe est bien sûr conscient de ce qu'elle doit se poursuivre et être approfondie. Elle doit conduire à d'autres évolutions, en lien avec les conclusions du Synode sur la synodalité, les expérimentations menées dans les diocèses voire les mouvements, comme avec la recherche conduite dans les facultés de théologie.

Le groupe est ouvert aux observations, critiques et suggestions qui pourront lui être adressées afin de compléter ou nuancer son propos.

Il s'agit aujourd'hui pour le GT2 de partager ses intuitions et analyses avec les mouvements et associations membres de Promesses d'Église, encore loin, pour la plupart, d'avoir mesuré ces potentialités juste émergentes à l'aune de leur propre expérience. Postulant que la mise en œuvre des trois Ministères institués nécessite un surcroît de coopération et de discernement, le groupe souhaite aussi poursuivre le dialogue amorcé avec les évêques initiateurs du dossier, du lieu de la CEF.

Dans un esprit de service, notre groupe de travail se propose enfin de se mettre, à terme, au nom du collectif Promesses d'Église et avec son assentiment, en contact avec les diocèses ou provinces, voire équipes locales se saisissant de ce chantier pastoral d'ampleur sous la conduite de leur(s) évêque(s) concernés, voire avec des groupes locaux (au premier chef, ceux de Promesses d'Église) qui en voient l'intérêt, et désireraient s'en ouvrir à l'évêque du diocèse où ils se réunissent.

Nous trouverions dommage que les organisations catholiques diverses, au motif qu'elles ne sont pas mentionnées comme telles s'agissant des MI, dans les documents du pape et la note du CEF, ou qu'il ne faudrait pas instituer en leur sein de ministres seulement dévoués à leur propre organisation, se désintéressent de la question. L'on ne saurait penser, selon nous, que c'est là une « affaire diocésaine » qui ne les concerne pas, d'autant plus volontiers qu'elle pourrait paraître délicate à mettre en place... Nous avons par ailleurs tenu à signaler, lors de notre rencontre du 29 janvier avec Mgr

Habert sur le sujet, qu'il n'existait aucun obstacle canonique à la collation d'un Ministère institué pour une laïque ou un laïc consacré(e) dans un diocèse, voire une communauté nouvelle, ni pour une religieuse ou un religieux non-prêtre. La CORREF étant membre de notre collectif, cela méritait d'être indiqué.

Une telle mise à distance alimenterait à notre avis l'idée qu'il pourrait exister une Église à deux vitesses, ou deux formes d'Églises vivant en quelque sorte en parallèle, l'Église qui est dans les paroisses et celle qui se réfugierait, bon an mal an, dans les organisations catholiques, à plus ou moins grande distance des préoccupations premières de la vie chrétienne au long cours.

Il nous semble que la dynamique des MI et du Synode sur la synodalité va exactement à l'encontre de ces impensés, ou plus insuffisamment questionnés, jusqu'à constituer une sorte de point aveugle dans la pastorale, sinon l'ecclésiologie catholique, actuelles. Nous ne pouvons que formuler le vœu que le présent livret et les projets du GT2 au sein de Promesses d'Église puissent œuvrer, pour la part qui est à leur, à cette juste (re)mise en lien.

Table des matières - Ministères institués et avenir de l'Église

Première partie : Les ministères institués, une priorité missionnaire

I.	De quoi parlons-nous ? Quelques définitions	3
A.	Le charisme : une notion centrale pour l'identité des ministères institués	3
B.	Quatre notions en jeu dans la pensée du pape François	4
II.	Des ministères enracinés dans la tradition chrétienne des origines	4
III.	La vision de notre groupe de travail	5
A.	Éléments de contexte établis par le GT2	5
B.	Un point focal au départ : la place des femmes et des hommes en Église	6
C.	La dynamique synodale comme modus vivendi et operandi pour le peuple de Dieu	7
D.	Un changement de regard fondamental : l'Esprit suscite des charismes chez tous les baptisés	8
E.	Notre espérance vive pour une Église pleinement synodale	9
IV.	Des ministères institués : une innovation majeure et prometteuse en Eglise	11
A.	Stabilité et inscription concrète	11
B.	Des ministères ouverts aux laïcs des deux sexes	12
C.	Un point d'attention fondamental : le triptyque mission/ministre/église	13
V.	Pour une mise en œuvre adéquate	14
A.	Question des profils recherchés	14
B.	Question de l'appel	15
C.	Question de la formation	16
D.	Question des exigences missionnaires concrètes	17
E.	Question de l'accompagnement des ministres dans la durée	17
F.	Une dimension pastorale	17
G.	Synthèse des points de vigilance commune identifiés par le GT2	18
VI.	Références transverses autour des trois ministères institués pour le présent dossier	19
A.	Perspectives retenues par le Collectif Promesses d'Église dans lesquelles s'inscrit notre travail de GT2	19
B.	Références Magistérielles	19
C.	Ressources théologiques	20

Deuxième partie : Lecteur, Acolyte, catéchiste, trois ministères-clefs pour une Eglise pleinement synodale et sacramentelle

Le ministère institué de lecteur

I.	De quoi parlons-nous ? Quelques définitions	21
II.	Un ministère enraciné dans la tradition chrétienne des origines	21
III.	La vision de notre groupe de travail	22
A.	Éléments de contexte	22
B.	Points focaux : ce qu'il est permis d'espérer	23
IV.	Des ministères institués : une innovation majeure et prometteuse en Eglise	24
V.	Pour une mise en œuvre adéquate	25
A.	Question des profils recherchés	25
B.	Question de l'appel	25
C.	Question de la formation	26
D.	Question des exigences missionnaires concrètes	27
E.	Une dimension pastorale	27
	• En paroisse, dans les mouvements d'action catholique :	
F.	Points de vigilance	28
VI.	Conclusion partielle	28
VII.	Références spécifiques au ministère institué de lecteur	28
A.	Ressources magistérielles	28
B.	Ressources théologiques	28

Le ministère institué d'acolyte

I.	De quoi parlons-nous ?	29
A.	La définition succincte du ministère institué d'acolyte	29
B.	Un ministère qui dépasse la fonction proprement liturgique	29
II.	Un ministère enraciné dans la tradition chrétienne des origines	30
III.	La vision de notre groupe de travail	30
A.	Une cohérence globale à percevoir	30
B.	Ministère de présence et de mise en présence	30
IV.	Le ministère d'acolyte comme innovation majeure et prometteuse en Eglise	31
A.	Éléments de contexte et enjeu de l'acolytat	31
B.	Points focaux autour du champ ministériel	31
C.	L'acolytat comme parent pauvre des MI	32
D.	Une culture chrétienne à transformer	32
V.	Pour une mise en œuvre adéquate	32
A.	Question des profils de ministres institués « acolytes » (abréviation « a. »)	32
B.	Question de l'appel	33
C.	Question de la formation : conjuguer les formations spécifiques aux mouvements et celles destinées aux acolytes	34
D.	Points de vigilance	34
VI.	Références spécifiques au ministère institué d'acolyte	34

Le ministère institué de catéchiste

I.	De quoi parlons-nous ?	35
A.	La définition succincte du ministère institué de catéchiste	35
B.	Un ministère institué situé dans le cadre de la Nouvelle Évangélisation	36
C.	Des fonctions et compétences larges en Église	36
II.	Un ministère enraciné dans la tradition chrétienne des origines	36
III.	La vision de notre groupe de travail	37
A.	Éléments de lexique et de contexte	37
B.	Points focaux : ce qu'il est permis d'espérer	38
IV.	Le ministère de catéchiste comme innovation majeure et prometteuse en Eglise	39
A.	Un cadre à géométrie variable qui fédère des énergies	39
B.	Une réelle coresponsabilité missionnaire	40
V.	Pour une mise en œuvre adéquate	40
A.	Question des profils de ministres institués catéchistes	40
B.	Question de l'appel	42
C.	Question de la formation	42
D.	Questions des exigences missionnaires concrètes	43
E.	Une dimension pastorale	44
F.	Points de vigilance	44
VI.	Conclusion partielle	45
VII.	Références spécifiques au ministère institué de catéchiste	45
A.	Ressources magistérielles	45
B.	Ressources théologiques	45

Conclusion générale	46
---------------------	----

Table des matières	48
--------------------	----